REPUBLIQUE DU BENIN

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

UNIVERSITE D'ABOMEY-CALAVI

FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUE ET DE GESTION

Mémoire réalisé en vue de l'obtention des crédits associés au diplôme de

LICENCE PROFESSIONNELLE EN SCIENCE ECONOMIQUE

Option : ECONOMIE Filière : Economie et Finance des Collectivités Locales

THEME:

CONTRIBUTION DES IMPOTS DOMANIAUX DANS LE DEVELLOPEMENT LOCAL : CAS DE LA COMMUNE DE SEME-PODJI

Réalisé par :

GBAGUIDI Kévin

&

MONTCHO Mathias

Sous la direction de

Maitre de stage :

Mr. SAGBOHAN Laminou

Chef Service des Equipements Marchands

De la mairie de Sèmè-Podji

Directeur de mémoire :

Dr. HOUNMENOU Bernard

Maitre-Assistant des Universités de CAMES

Composition du jury

Président : Dr NONVIDE Armel

Membres : M. AKPA Frejus

M. OUINSOU Arsène

Janvier 2021

AVERTISSEMENT

LA FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES ET DE GESTION DE L'UNIVERSITE D'ABOMEY-CALAVI N'ENTEND DONNER AUCUNE APPROBATION OU IMPROBATION AUX OPINIONS EMISES DANS CE MEMOIRE. CES OPINIONS DOIVENT LEURS AUTEURS.

ETRE CONSIDEREES COMME PROPRES A

DEDICACE 1

Mon père GBAGUIDI Symphorien A. et ma mère GANSA Françoise, vous qui avez tant souhaité me voir parvenir au terme de cette formation après tant de sacrifices consentis, que ce travail soit le fruit de votre effort ;

Mes frères et sœurs pour l'assistance à la réalisation de ce travail**.**

A vous, je dédie ce mémoire

Olympe Kévin D. GBAGUIDI

DEDICACE 2

Mon père MONTCHO Joseph et ma mère AHOTON Pascaline, vous qui avez tant souhaité me voir parvenir au terme de cette formation après tant de sacrifices consentis, que ce travail soit le fruit de votre effort ;

Mes frères et sœurs pour l'assistance à la réalisation de ce travail**.**

A vous, je dédie ce mémoire

Mathias S. MONTCHO

REMERCIEMENT

La réalisation de la présente étude n'aurait été possible sans le concours et le soutien moral, physique et matériel de certaines personnes. Nous ne pourrons faire ici une liste exhaustive de toutes ces personnes mais qu'il nous soit permis d'exprimer notre reconnaissance à l'endroit de certaines d'entre elles. Il s'agit de :

- ✓ Notre maitre de mémoire Dr HOUNMENOU Bernard, Enseignant-Chercheur à la FASEG/UAC, qui malgré ses multiples occupations a accepté de mettre à notre disposition toute l'expertise nécessaire pour la réalisation de ce mémoire ;
- ✓ Professeur Denis ACCLASSATO, Doyen de la Faculté des Sciences Economiques et de Gestion (FASEG) ;
- ✓ Théophile WOTO, Vice-Doyen de la Faculté des Sciences Economiques et de Gestion ;
- ✓ Tous les professeurs de l'UAC en général et à ceux du Département de la Faculté des Sciences Economiques et de Gestion en particulier qui ont participé à notre formation ;
- ✓ Tous les membres du jury qui ont bien voulu apprécier notre travail afin de l'améliorer;
- ✓ Tout le conseil communal de Sèmè-Podji et à tout le personnel de la Mairie en particulier à Notre maitre de stage Monsieur SAGBOHAN Laminou et ses collaborateurs pour leurs disponibilités à nous fournir des informations, leurs survis remarquable, leurs conseils et soutiens tout au long de notre stage Académique ;
- ✓ Monsieur AMOUSSOU Yves le receveur des impôts de la commune de sèmè-podji pour son soutien et son aide dans la réalisation de ce travail ;
- ✓ Tous ceux qui de près ou de loin ont contribué à la réalisation de ce mémoire.

LISTE DES SIGLES

ADF : Dickey-Fuller Augmenté

CONAFIL : Commission Nationale des Finances Locales

CL : Collectivité Locale

CIPE : Centre des Impôts des Petites Entreprises

DI : Dépenses d'Investissement

DON : Taxe domaniale

FON : Taxe Foncière

ILC : Investissement Local / Communal

FB : Foncier Bâti

FBCF : Formation Brute du Capital Fixe

FNB : Foncier Non Bâti

FASEG : Faculté des Sciences Economiques et de Gestion

MCO : Moindre Carrées Ordinaires

PDC : Plan de Développement Communal

PIB : Produit Intérieur Brut

PTF : Partenaires Techniques et Financiers

RGPH : Recensement Général de la Population et de l'Habitat

RFU : Registre Foncier Urbain

RP : Ressource propre

SG : Secrétariat Général

SAC : Secrétariat Administratif Central

SIAD : Service de l'Information des Archives et de la Documentation

STRCS : Service de la Transmission Radio des Archives et du Standard

SEC : Service Etat Civil

SAF : Service Affaire Financière

SAD : Service des Affaires Domaniales

SRFU : Service du Registre Foncier Urbain

ST : Service Technique

SDCD : Service de Développement et de la Coopération Décentralisée

SEM **:** Service Equipement Marchand

SAGRH **:** Service des Affaires Générales et des Ressources Humaines

SPEDR **:** Service de la Prospection Economique et du Développement des Ressources

SAS **:** Service des Affaires Sociales

TPU **:** Taxe Professionnelle Unique

LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Répartition de la population par Arrondissement et par sexe au RGPH 2019 6
Tableau 2 : Classification du personnel de la mairie de Sèmè-Podji 10
Tableau 3 : Regroupement des problèmes par centres d'intérêt..... 18
Tableau 5: Test de stationnarité des variables..... 42
Tableau 6 : Estimation du modèle..... 42

LISTES DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Situation géographique des six (06) Arrondissements de la Commune de Sèmè-Podji 7
Graphique 2 : Cadre de présentation de la commune de Sèmè-Podji 9
Graphique 3 : Répartition du personnel par catégorie. 13
Graphique 4: L'évolution de la taxe foncière dans la commune de Sèmé-Podji de 2003 à **2018** 38
Graphique 5: Évolution simultanée des taxes foncières et des dépenses d'investissement dans la commune de Sèmé-Podji de 2003 à 2018. 39
Graphique 6: Évolution simultanée des dépenses d'investissement et des transferts d'investissements dans la commune de Sèmè-podji de 2003 à 2018..... 40

SOMMAIRE

INTRODUCTION GENERALE 1

CHAPITRE I: CADRE INSTITUTIONNEL DE L'ETUDE 4

Section 1 : Présentation de la commune de Sèmè-Podji 5

Section 2 : Observation du stage 16

CHAPITRE II: CADRE THEORIQUE ET METHODOLOGIQUE DE L'ETUDE 19

Section: 1 problématique objectifs et hypothèses 20

Section 2: Revue de littérature et méthodologie de recherche 22

CHAPITRE III: ANALYSE EMPIRIQUE DE LA CONTRIBUTION DE LA TAXE FONCIÈRE DANS LE DÉVELOPPEMENT DE LA COMMUNE DE SÈMÈ-PODJI . 36

Section 1 : Présentation et analyses des résultats 37

Section 2 : Validation des hypothèses et recommandations 43

CONCLUSION 47

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES 48

RESUME

L'objectif général de cette étude est d'analyser la contribution des impôts domaniaux dans le développement de la commune de sèmè-podji. D'une manière spécifique, il s'agit d'analyser la relation entre la taxe foncière et les dépenses d'investissements d'une part, et d'autre part d'évaluer l'effet de la taxe foncière sur les dépenses d'investissement. Pour y parvenir, nous nous sommes servi des données annuelles de la base de la Commission Nationale des Finances Locale (CONAFIL) de 2003 à 2018. Ces données nous ont permis dans un premier temps d'étudier la corrélation entre la taxe foncière et les dépenses d'investissements et dans un second temps d'analyser l'effet de la taxe foncière sur les dépenses d'investissement de la commune de sèmè-podji. A travers le test de corrélation linéaire de Pearson et ta technique d'estimation par les MCO. On admet d'une part que la taxe foncière est faiblement corrélée aux dépenses d'investissements de la commune et d'autre part influence positivement ces dépenses d'investissement. Il s'en suit que pour faire face aux attentes de la population, la commune doit mettre en œuvre suivant un calendrier précis, des mesures de politique et d'administration des recettes fiscales et non fiscales

mots clés **:** Décentralisation, Investissement local, Développement local,

ABSTRACT

The general objective of this study is to analyse the contribution of the federal taxes in the development of the municipality of sème-podji. Specifically, analysing the relationship between land tax and investment expenditure on the one hand, assessing the effect of land tax on investment expenditure on the other. To achieve this, we used the annual data from the National Commission for Local Finance (CONAFIL) data from 2003 to 2018, which initially enabled us to study the correlation between land tax and investment expenditure and, in a second time, analyse the effect of land tax on investment expenditure in the municipality of dried podji. Through Pearson's linear correlation test and your MCO estimation technique. On the one hand, it is admitted that the land tax is low correlated to the investment expenditure of the municipality and, on the other hand, influences these investment expenditure positively

Keywords: Decentralization, Local Investment, Local Development.

INTRODUCTION GENERALE

Introduction

La décentralisation et le développement local sont devenus des priorités politiques de développement de nombreux États comme la plupart des pays francophones d'Afrique. Le Bénin a opté pour une décentralisation générale qui couvre tout le territoire national tant les zones urbaines que les zones rurales et qui se limite à un seul niveau: La commune. Elle vise la promotion de la démocratie locale, son renforcement et son approfondissement et offre la possibilité de répondre au profond besoin de la population. Selon Lemieux (2001), l'objectif de la décentralisation budgétaire encore appelé autonomie financière est de favoriser le développement à travers l'investissement local. En effet, le développement local suppose des coûts que seul la commune peut parvenir à mobiliser à travers les différentes taxes et impôts ainsi que l'appui des partenaires techniques et financier et l'Etat à travers ses différents transferts.

À ce titre, Jacob (1998) affirme que le développement local nécessite un investissement local accru qui ne peut être favorisé que par une meilleure mobilisation des ressources locales. Avec l'avènement de la décentralisation, les collectivités locales ont la responsabilité de développer leur territoire à travers diverses actions importantes impactant plusieurs secteurs .Mobiliser les ressources financières nécessaires pour procurer au population le bien-être social à travers les infrastructures et services bien adapté est la préoccupation de toute les communes béninoises . Les différentes lois et textes de décentralisation offrent aux collectivités locales la personnalité juridique ainsi qu'une autonomie financière. Elles sont alors en mesure de mobiliser les ressources financiéres dont elles ont besoin afin d'atteindre les objectifs de développement qu'elles se sont fixés.

Une réelle autonomie des collectivités locales peut se traduire par la capacité de ces dernières à maîtriser ses dépenses face à ses recettes. Mais force est de constater que depuis la mise en œuvre de la décentralisation, les communes béninoise font face à de nombreuses dépenses qu'elles semblent de plus en plus gérer difficilement et donc ne parviennent pas à assurer pleinement leurs principale mission qu'est le développement à la base.

C'est dans cette perspective que la présente étude est initiée dont le thème est intitulé **Contribution des impôts domaniaux dans le développement local : cas de la commune de Sèmè-podji**. Cette étude se propose d'analyser l'effet des taxes foncières sur les dépenses

d’investissements de la commune et prend en compte une période allant de 2003 2018. Elle s’articule autour de trois chapitres.

• d'un premier chapitre dans lequel nous présenterons le cadre institutionnel de l'étude

•d'un deuxième chapitre qui est consacré au cadre théorique et méthodologique de l'étude

• d'un dernier chapitre qui porte sur l'analyse de l'effet des taxes foncières sur les dépenses d'investissement de la commune.

CHAPITRE I: CADRE INSTITUTIONNEL DE L'ETUDE

Chapitre I : CADRE INSTITUTIONNEL DE L'ETUDE

On ne saurait présenter la Mairie sans présenter la commune. Ainsi, la commune et la Mairie seront successivement abordées dans ce chapitre. C'est la raison pour laquelle avant d'en arriver à l'étude proprement dite, nous allons consacrer cette section à son cadre contextuel.

Section 1 : Présentation de la commune de Sèmè-Podji

Cette section est consacrée à la présentation de la commune.

Paragraphe 1 : Cadre institutionnel

Dans le cadre de la réalisation de notre mémoire, nous avons effectué notre stage à la mairie de Sèmè-Podji, plus précisément au service des équipements marchands (SEM). Après avoir présenté la mairie ainsi que les structures qui y interviennent, nous exposerons nos observations de stage.

1. Historique, localisation, vision, mission et objectif de la Commune de Sèmè-Podji

1.1. Historique

Ancienne portion de la ville de Porto-Novo, Sèmè-Podji est une bande longitudinale qui s'étend entre les lagunes de Porto-Novo et de Cotonou. Elle s'établit comme une terre d'union entre les deux plus grandes villes du Bénin que sont Cotonou (métropole commerciale et Porto-Novo, capitale du Bénin.) L'histoire de la Commune de Sèmè-Podji comme toutes les Communes du Bénin est marquée par trois périodes : la période de turbulence politique, la période révolutionnaire et la période démocratique. Le peuplement de Sèmè-Podji est le résultat de différents courants migratoires. Le plus important est celui des Alladanou qui est répandu dans tout le plateau de l'Ouémé. La douzaine d'ethnies de la population est prédominée par les Xwla, les Défi et les Goun.

Appelée Banlieue Sud-Est de Porto-Novo puis Arrondissement Sud-Est de Porto- Novo, la portion du territoire national actuellement appelée Commune de Sèmè-Podji, a été érigée en sous-préfecture de Houlènou en 1965. Elle est devenue Sous-préfecture de Sèmè-Podji en 1967. Au lendemain de la Révolution du 26 octobre 1972, ce territoire est devenu district de Sèmè-Podji avec les six (06) communes ci-après : Agblangandan, Aholouyèmè, Djèrègbé, Ekpè, Sèmè-Podji et Tohouè. A l'ère de la décentralisation, cette bande longitudinale prend le

nom de Commune de Sèmè-Podji avec des arrondissements qui gardent toujours les dénominations des anciennes six (06) communes.

Un bref aperçu sur l'évolution de la population de la Commune de Sèmè-Podji indique que cette localité présente une situation de croissance exponentielle. Du recensement général de la population et de l'habitation (RGPH2) de 1992, il ressort que la Commune comptait 65 016 habitants contre 37220 en 1979. En 2002 (RGPH3), cet effectif est porté à 115 238 habitants dont 59 310 femmes. En 2019, cette population passe à 222 701 dont 113 107 femmes. Ce taux élevé d'augmentation de la population témoigne surtout de la forte attraction qu'exerce la Commune sur les migrants des Communes à statut particulier que sont Cotonou et Porto-Novo pour lesquelles elle est une zone dortoir face au coût élevé des loyers de ces grandes cités.

Tableau 1: Répartition de la population par Arrondissement et par sexe au RGPH 2019

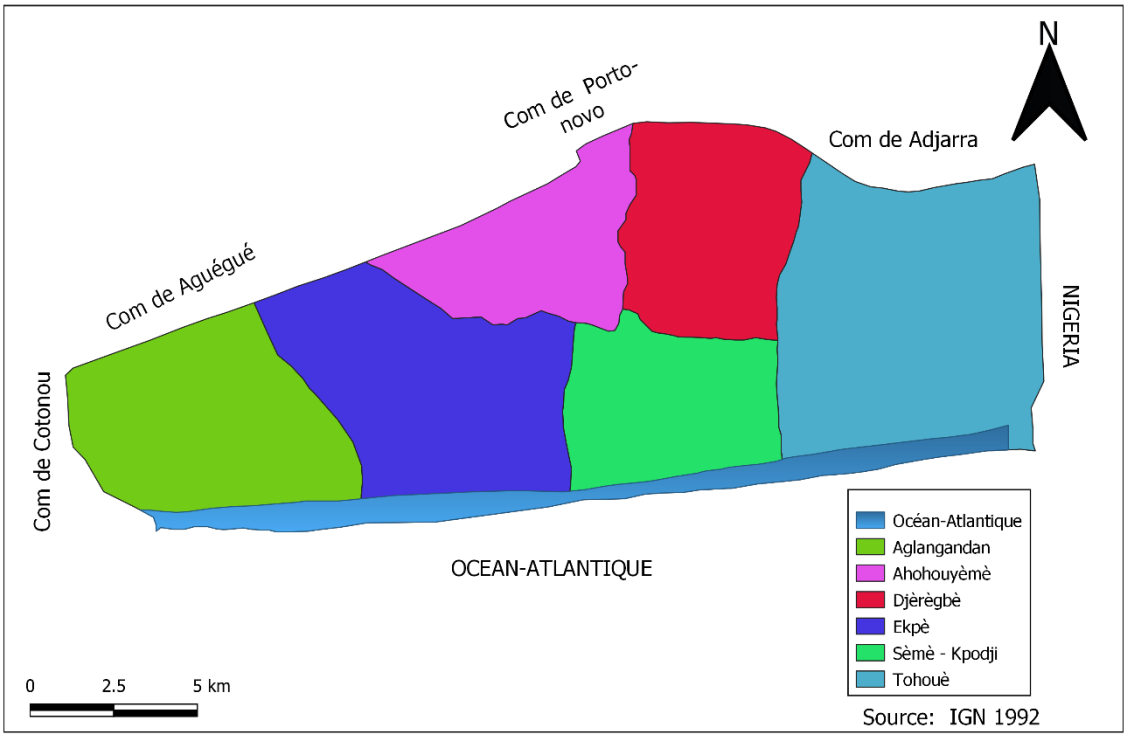
Arrondissements	Populations	Femmes	Hommes
Agblangandan	57762	29119	28643
Aholouyèmè	13218	6602	6616
Djèrègbé	20462	10503	9959
Ekpè	75313	38050	37263
Sèmè-Podji	23636	12141	11495
Tohouè	32310	16692	15618
TOTAL	222701	113107	109594

Source: RGPH4-2019

1.2. Localisation

Située entre les parallèles 6°22' de latitude Nord et les méridiens 2°28' et 2°43' de longitude Est, la Commune de Sèmè-Podji se trouve dans le Département de l'Ouémé, au Sud-est de la République du Bénin sur la côte de l'océan Atlantique. Elle s'étend sur une superficie de 250 Km2, soit 0,19% de la superficie de la République du Bénin. La Commune de Sèmè-Podji est limitée au Nord par la Ville de Porto-Novo et des Aguégués, au Sud par l'Océan Atlantique, à l'Est par la République Fédérale du Nigéria et à l'Ouest par la ville de Cotonou. De part cette portion, Sèmè-Podji, le territoire Sud-Est de la ville de Porto-Novo a un relief, un climat et une hydrographie bien spécifique.

Graphique 1 : Situation géographique des six (06) Arrondissements de la Commune de Sèmè-Podji



Source : Monographie de la Commune de Sèmè-Podji

La Commune de Sèmè-Podji est une plaine côtière encastrée dans un complexe de plans d'eau (océan Atlantique, lagune de Porto-Novo, fleuve Ouémé et le lac Nokoué). Le relief très bas varie par endroits entre 0 et 6 m environ d'altitude. Il est majoritairement composé de marécages, de sables fins inaptes aux activités agricoles et de plans d'eau. La superficie cultivable fait 39,5% de la superficie totale de la Commune. Il baigne dans un climat subéquatorial caractérisé par deux saisons sèches (décembre à février et août à septembre) et deux saisons pluvieuses (avril à juillet et octobre à novembre). La température moyenne fait environ 27°C avec une humidité relative. L'influence du vent côtier sur le climat crée souvent des perturbations cycliques qui font de la Commune, l'une des zones les plus arrosées du Sud Bénin avec une moyenne pluviométrique dépassant annuellement les 1 100 mm coincée entre la complexe mer, lac et lagune, Sèmè-Podji bénéficie d'une hydrographie favorable aux activités de pêche. Il s'agit de la lagune de Cotonou qui en s'élargissant forme

le lac Nokoué (14 000ha). Elle communique par le canal de Toché avec la lagune de Porto-Novo qui se plonge à l'Est jusqu'à Lagos au Nigéria créant ainsi une forme de réservoir d'eau douce. De nombreux ruisseaux drainent l'eau des régions surélevées vers les bas-fonds qui occupent la majeure partie du territoire communal.

1 .3.Vision de la Mairie de Sèmè-Podji

A l'horizon 2025, « la commune de Sèmè-Podji sera bien gouvernée, bien aménagée, à économie prospère, respectueuse de l'approche genre et de l'environnement, où règnent la sécurité des personnes et des biens ainsi que le bien-être social pour tous ».

1.4. Mission de la Mairie de Sèmè-Podji

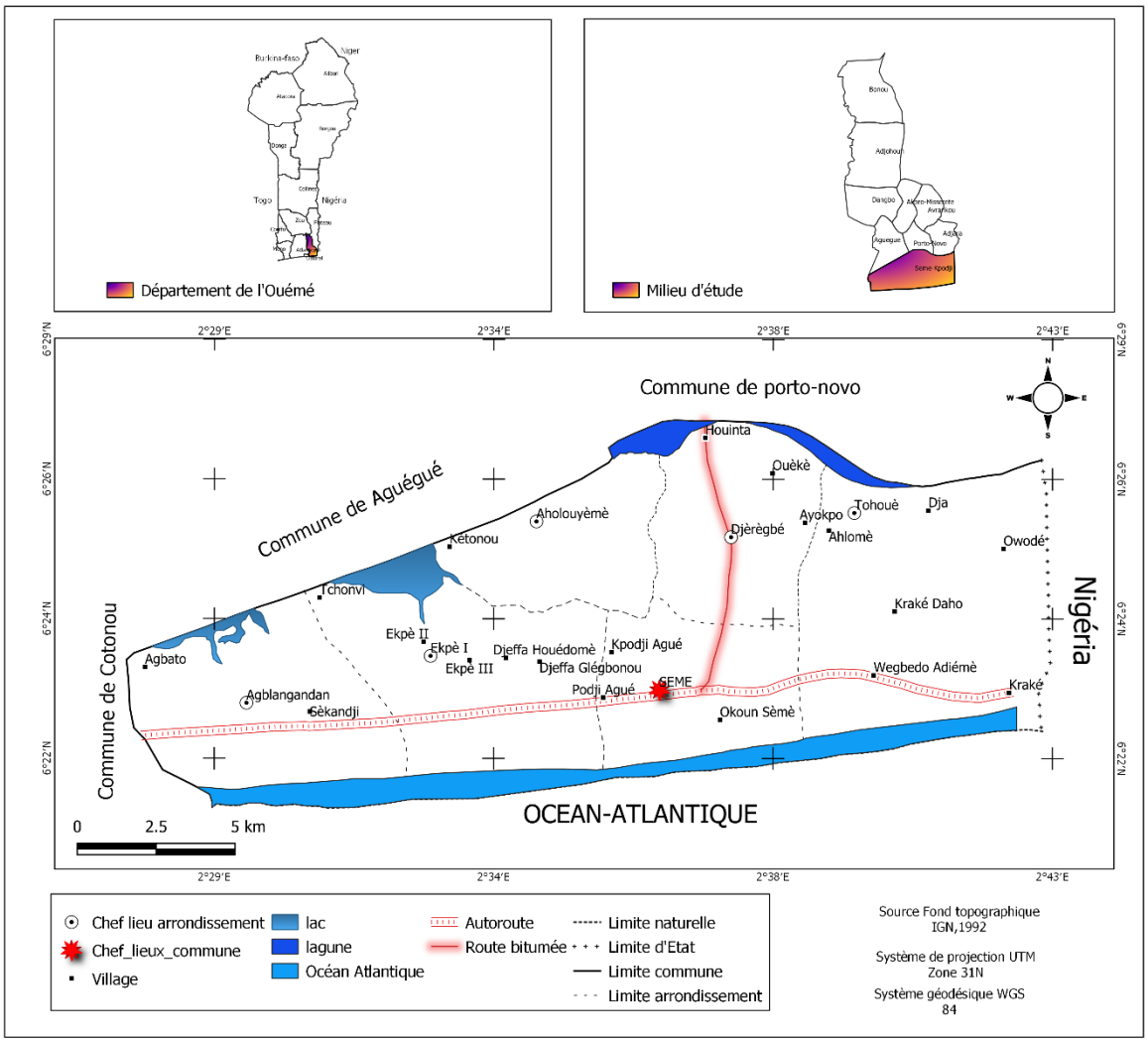
Aux termes des dispositions de la loi n°97-029 du 15 janvier 1999 portant organisation des communes en République du Bénin, la mission fondamentale de la mairie est « la satisfaction de l'intérêt général de la population qui se réalise par la mise en œuvre des compétences communales reconnues par la loi ».

1.5. L'objectif de la Mairie de Sèmè-Podji

L'administration communale qu'est la mairie de Sèmè-Podji a pour objectifs de :

- développer l'économie locale par la promotion des secteurs de production de richesse ;
- améliorer la qualité des services et équipements sociocommunautaires et nutritionnel de la commune ;
- améliorer la gouvernance locale, les services communaux et la participation des élus locaux au développement ;
- améliorer le cadre de vie des populations par la gestion de l'espace et des ressources naturelles.

Graphique 2 : Cadre de présentation de la commune de Sèmè-Podji



Source : PDC 2020

2. Les ressources de la mairie de Sèmè-Podji

La commune de Sèmè-Podji dispose d'énormes ressources qui sont entre autres des ressources humaines, matérielles et financières.

2.1. Les ressources humaines

La gestion des ressources humaines englobe la planification, la mise en œuvre et le suivi de l'ensemble de la main d'œuvre de l'organisation. Pour ce faire, intéressons-nous à l'état du personnel de la commune à travers le tableau suivant :

Tableau 2 : Classification du personnel de la mairie de Sèmè-Podji

EFFECTIF	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Agent permanent des collectivités	**10**	**14**	**24**
Agent permanent de l'Etat	**0**	**0**	**0**
Agent contractuel de l'Etat	**1**	**0**	**1**
Agent contractuel des collectivités	**85**	**21**	**106**
Total	**96**	**35**	**131**
Taux	**73.28%**	**27.72%**	**100%**

Source : SAGRH de la mairie de Sèmè-Podji ; mai 2020

2.2. Les ressources matérielles

Il s'agit ici de présenter les moyens dont dispose la mairie de Sèmè-Podji pour effectuer les travaux d'entretien. La mairie possède à son actif cinq (05) véhicules légers, deux (02) véhicules lourds et quarante-deux (42) motos répartis dans les services, les arrondissements et quelques services extérieurs notamment les services des impôts et de la recette perception qui contribuent à la mobilisation des ressources financières.

2.3. Les ressources financières

La mairie de Sèmè-Podji dispose de deux types de ressources financières : les ressources financières internes et les ressources financières externes. Ces ressources sont reparties en deux sections au niveau du budget à savoir :

- les ressources de la section de fonctionnement ;
- les ressources de la section d'investissement.

La commune de Sèmè-Podji dispose de deux catégories de ressources internes. Elles proviennent des impôts levés sur son territoire sur les biens mobiliers et immobiliers et sur les activités des taxes et redevances prélevées sur les biens patrimoines ou provenant des services rendus aux citoyens. Les ressources internes de la mairie sont composées des ressources fiscales et des ressources non fiscales.

∇ **Les ressources fiscales**

Les ressources fiscales sont composées de :

- les produits des impôts locaux directs, il s'agit de :

- la taxe de développement local basée sur les principales ressources (production agricole, industrielle, artisanale etc…) ;
- les contributions foncières des propriétés bâties et non bâties ;
- la patente et la licence (les impôts sur les activités économiques), ou Taxe Professionnelle Unique (TPU) pour les communes dotées du RFU ;
- la taxe sur les armes à feu (possession d'une arme à feu) ;
- les taxes directes assimilées.

- Les produits des impôts locaux indirects, à ce niveau on peut citer :
 - la taxe de pacage (taxe levé sur les animaux domestiques en pâturage ou en transit dans la commune) ;
 - la taxe sur les barques et les pirogues motorisées (les communes lacustres) ;
 - la taxe sur les spectacles, les jeux et divertissements (autorisation pour l'organisation d'un spectacle, des jeux et divertissements) ;
 - la taxe sur les ventes des boissons fermentées de préparation locale (bière locale etc…) ;
 - la taxe sur la publicité et sur les affiches ;
 - la taxe sur les taxis de ville (taxi ville, taxi moto) ;
 - les taxes indirectes assimilées.

∇ **Les ressources non fiscales**

Ce sont les ressources provenant des produits des taxes et redevances prélevées sur les biens patrimoniaux ou provenant des services rendus aux citoyens. Elles comprennent les produits des recettes provenant des prestations et services de la commune et les produits des recettes provenant du patrimoine de la mairie. On y retrouve successivement :

- les produits des expéditions des actes administratifs et les actes de l'état civil, des légalisations de signature et de certification, des droits d'expédition de convention coutumière, des taxes des droits de place sur les marchés, des taxes de droits d'occupation temporaire du domaine public etc.
- les produits des taxes de stationnement et de parking ;
- les produits des taxes sur la consommation d'électricité et d'eau.

- Les produits des droits de mutation foncière (taxe sur les ventes des parcelles) ;
- les produits des locations des biens meubles et immeubles de la mairie (location de véhicule, de bâtiments appartenant à la commune) ;
- les produits de redevances d'installation d'apatams et hangars dans la commune.

- Les produits des recettes provenant des activités menées en matière d'hygiène, de salubrité et de services funéraires, il s'agit des :
 - produits des taxes d'enlèvement des ordures ménagères ;
 - produits des redevances des vidanges et de curage des caniveaux ;
 - produits des taxes et des opérations de désinsectisation ;
 - produits des recettes provenant des prestations de services d'hygiène et de salubrité publique en matière d'hydraulique et d'adduction d'eau ;
 - les produits des taxes provenant des services rendus relatifs aux transports funèbres et autres services funéraires.

∇ **Les ressources externes de la mairie de Sèmè-Podji**

Les ressources externes comprennent entre autres :

- les transferts de l'Etat sous forme de dotation, subvention, de fonds de concours ou de transfert des parts des taxes revenant aux communes ;
- les transferts et fonds de concours des partenaires au développement dans le cadre de la coopération décentralisée ;
- les transferts provenant des organismes de financement des projets de développement initiés par l'Etat ou par la commune en coopération avec des partenaires ;
- des ressources des emprunts.

Paragraphe 2 : PERSONNEL ET STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DE LA MAIRIE DE SEME-PODJI

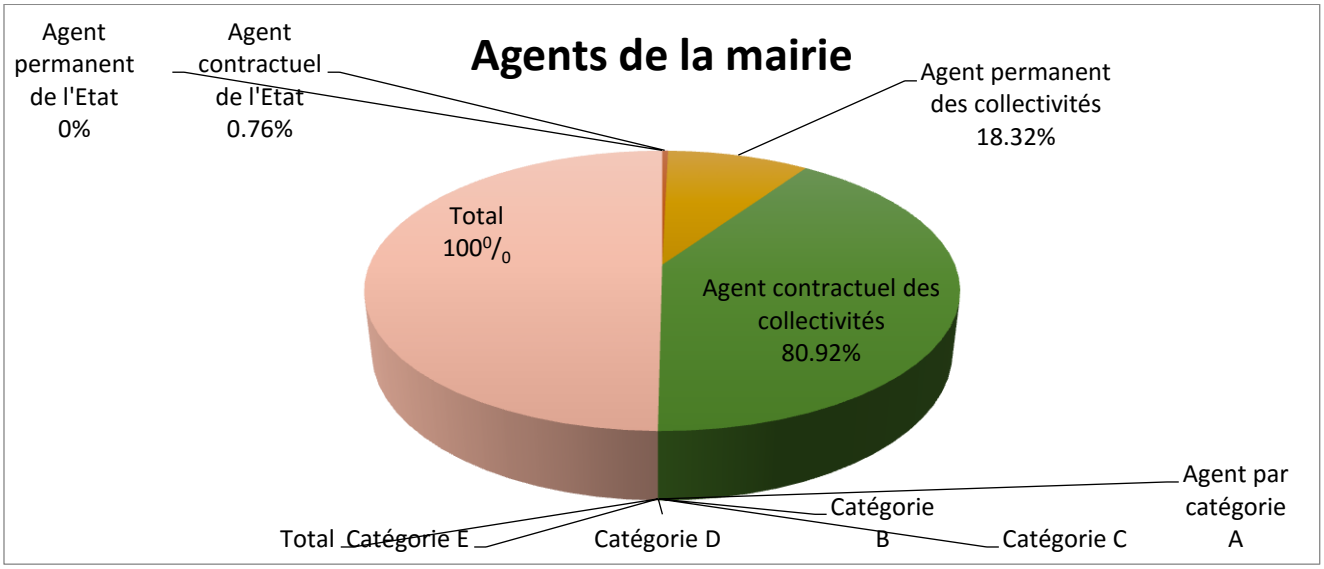
1. PERSONNEL

- **Répartition du personnel de la mairie**

L'administration de Sèmè-Podji comporte six (06) catégories de personnel composé au total de cent-trente-un (131) agents dont un (01) agent contractuel de l'Etat représentant 0,076$^{o}/_{o}$

du personnel , vingt-quatre (24) agents permanents des collectivités représentant 0,183% du personnel et cent-six (106) agents contractuels des collectivités représentant 0,80% du personnel.

Graphique 3 : Répartition du personnel par catégorie.



Source : SAGRH mai 2020

Après l'étude du graphique, nous constatons que la mairie dispose plus d'agents contractuels des collectivités que d'agents permanents.

2. STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DE LA MAIRIE DE SEME-PODJI

Pour la gestion de la commune, le maire s'appuie sur son cabinet et ses services techniques conformément aux dispositions de l'arrêté **2009 N°1P/093/SG-SAC du 20 mai 2009**, portant création, organisation et fonctionnement des services de la Mairie de la commune de Sèmè-Podji.

- **Les organes de direction, les diverses commissions et cellules**

La commune s'administre librement par un conseil élu dans les conditions fixées par la loi. Elle est une structure administrative dotée d'un organe délibérant qui est le conseil communal dont les attributions sont définies par la loi. Les réunions de municipalités doivent se tenir mensuellement. Il est créé trois commissions permanentes au sein du conseil à savoir :

- la commission des affaires économiques et financières ;

- la commission des affaires domaniales et environnementales ;
- la commission des affaires sociales et culturelles.

Ces commissions constituent des instruments de travail pour le conseil communal.

Elles ont un caractère technique et ne possède aucun pouvoir de décision.

3. Les divers services

3.1. Le Cabinet du Maire

Sous l'autorité directe du maire, se trouve un cabinet composé de :

- **Chef de cabinet :** il coordonne les activités de tous les membres du cabinet.
- **Secrétaire particulier :** Il est chargé d'assurer le bon fonctionnement du Secrétariat particulier.
- **Chef de la cellule de communication :** Il est chargé de concevoir et d'exécuter la politique de communication du Maire, de diffuser ou de communiquer l'information relative à la vulgarisation des acquis de la mise en œuvre du plan du développement communal.
- **Chargés de missions :** Ils assurent l'étude, le traitement, l'analyse et l'approfondissement en première instance des dossiers spécifiques qui leur sont confiés par le Maire.
- **Conseillers techniques :** Ils sont des spécialistes chargés chacun dans son domaine, de donner au Maire des avis sur les dossiers qui leur sont soumis.
- **Inspecteur des affaires administratives et financières**. Il assiste le Maire dans ses fonctions de surveillance et de contrôle administratif et financier.

 Par ailleurs, le maire est assisté dans ses fonctions par deux adjoints qui sont délégataires de certaines attributions et assument son intérim en cas de besoin.

3.2. Le Secrétariat Général (SG)

Il est animé par un secrétaire général et un secrétaire général adjoint qui assurent entre autres fonctions l'organisation, la coordination et le contrôle des services administratifs communs à savoir :

Le Secrétariat Administratif Central (SAC) qui s'occupe du traitement des courriers « arrivé » et « départ », de la saisie des lettres et leur ventilation.

Le Service de l'Information des Archives et de la Documentation (SIAD) qui s'occupe de la gestion des archives en rapport avec les services et les utilisateurs potentiels, de l'information et de la documentation, du suivi, de la conception et la gestion du système des archives.

Le Service des Transmissions Radio, des Chiffres et du Standard (STRCS) qui s'occupe de la réception et de la transmission des messages radio

Le Service Etat Civil (SEC) qui s'occupe d'une part, de l'enregistrement, de la délivrance et de la conservation des actes d'état civil, et d'autre part, de l'établissement de la carte nationale d'identité.

Le Service des Affaires Financières (SAF) qui s'occupe de la tenue de la comptabilité, de la liquidation des dépenses, du recouvrement des recettes parafiscales et de la gestion du matériel.

Le Service des Affaires Domaniales (SAD) qui coordonne les travaux de lotissement, d'enregistrement, de délivrance et de conservation des actes domaniaux et de la gestion des litiges domaniaux.

Le Service du Registre Foncier urbain (SRFU) qui s'occupe de la fiscalité et de la gestion foncière.

Le Service Technique (ST) chargé de la réalisation et de la gestion des travaux urbains, de l'assainissement de l'environnement et de la voirie.

Le Service du Développement et de la Coopération Décentralisée (SDCD) qui s'occupe de la planification, du développement local et de la recherche des partenariats.

Le Service des Equipements Marchands (SEM) qui veille à l'exploitation des marchés, des domaines publics, du recensement des panneaux publicitaires et de la régie des recettes.

Le Service des Affaires Générales et des Ressources Humaines (SAGRH) qui s'occupe du recrutement, de la formation et de la gestion de la carrière du personnel, de la délivrance des autorisations de manifestation, du recrutement militaire et de la sécurité.

Le Service de la Prospective Economique et du Développement des Ressources (SPEDR) qui élabore le schéma directeur d'implantation et d'exploitation des marchés, des gares routières et parkings et de leur tarification en liaison avec le service financier, le service des Equipements Marchands et le Receveur percepteur.

Service des Affaires Sociales (SAS) qui s'occupe du volet éducation, santé, culture, artisanat, tourisme et sport.

Section 2 : **Observation du stage**

Cette section est consacrée au bilan de stage et à l'inventaire des atouts et des problèmes auxquels est confrontée la commune.

Paragraphe 1 : Bilan de stage

Il s'agit ici de décrire le déroulement du stage et les difficultés rencontrées.

1. Déroulement du stage

Dès notre arrivée, nous avons eu un entretien avec le secrétaire général de la Mairie en présence du C/SAC et du C/SAGRH consacré à la planification du stage. Le stage s'est déroulé en majeure partie au Service des Equipements Marchands de la mairie de Sèmè-Podji. Pendant son déroulement, il nous a été permis de parcourir les autres services de la mairie et d'effectuer différentes tâches en vue de nous imprégner des réalités de la mairie. C'est ainsi que nous avons parcouru le Secrétariat Administratif Central (SAC), le Service des Affaires Financières (SAF), le Service des Affaires Domaniales (SAD), et le service des impôts de la mairie

Au cours du stage, certaines tâches nous ont été confiées ; entre autres :

- l'enregistrement des courriers ;
- la transmission des courriers ;
- le classement des dossiers ;
- la participation au contrôle des collecteurs des marchés de Sèmè-Podji ; ;
- l'installation des usagers en commun accord avec les responsables des marchés ;
- le règlement des conflits entre les usagers des marchés et les agents collecteurs ;
- la mise à jour du répertoire des marchés.

2. Difficultés rencontrées

Comme difficultés, nous retenons :

- l'accès difficile aux informations à cause du principe de discrétion de la mairie (le secret professionnel) ;

- l'indisponibilité de certains agents qui n'ont pas le choix entre se sacrifier à nous fournir les renseignements et l'obligation de résultat qui est leur devise ;
- l'inexistence dans les archives de la mairie de travaux de recherches relatifs à notre thème ;
- l'absence de précision sur certains documents appropriés pour les informations relatives à notre formation.

Ces difficultés rencontrées ne nous ont pas empêchées de faire le stage et d'aller au bout de nos recherches.

Paragraphe 2 : Inventaire des atouts et problèmes

1. Les atouts

Au regard des dispositions prises par la mairie pour mobiliser et gérer ses ressources financières, il faut noter le sens de patriotisme et de professionnalisme de ses agents. A cet effet, les facteurs qui constituent les atouts pour la mobilisation et la gestion des ressources financières de la mairie de Sèmè-Podji peuvent s'énumérer comme suit :

- le dynamisme des chefs services de la mairie ;
- le respect des textes législatifs en matière de la gestion financière ;
- l'existence de potentialité économique ;
- l'existence et le suivi d'un contrat d'objectif entre le Secrétaire Général et les chefs de services de la mairie ;
- les avantages économiques liés aux échanges avec le Nigéria.

2. Les problèmes

En dépit des atouts dont dispose l'administration communale de Sèmè-Podji, elle est toutefois confrontée à quelques maux qu'il convient d'énumérer :

- le manque de motivation des agents chargés du recouvrement ;
- la non adoption par le conseil communal des stratégies de mobilisation des recettes propres de la commune ;
- le faible taux de recouvrement des ressources propres de la commune ;
- l'insuffisance de contrôle sur les parcs et gares de la commune ;
- l'absence d'un plan de recouvrement dans les marchés ;

- l'incivisme fiscal notoire ;
- l'ingérence parfois des élus locaux dans le recouvrement ;
- le rançonnement des collecteurs de taxes.

Tableau 3 : Regroupement des problèmes par centres d'intérêt

N°	CENTRES D'INTERËT	PROBLEME GENERAL	PROBLEMES SPECIFIQUES	LIBELLE DE LA PROBLEMATIQUE
01	La mobilisation et la gestion des ressources financières de la mairie de Sèmè-Podji.	La mauvaise pratique de la fonction financière de la mairie de Sèmè-Podji.	- Le faible taux de recouvrement des ressources propres de la commune. - Le manque de motivation des agents chargés du recouvrement.	La problématique de la mobilisation et de la gestion des ressources financières de la mairie.
02	La sensibilisation de la population et formation à l'endroit des élus locaux.	Le manque de sensibilisation de la population	- L'incivisme fiscal notoire. - L'ingérence parfois des élus locaux dans le recouvrement. - Le rançonnement des collecteurs de taxes.	La problématique de la sensibilisation de la population de Sèmè-Podji sur les enjeux de la démocratie.
03	La gestion administrative	L'efficacité de la gestion administrative.	- La non adoption par le conseil communal des stratégies de mobilisation des recettes propres de la commune. - L'absence d'un plan de recouvrement dans les marchés. - L'insuffisance de contrôle sur les parcs et gares de la commune.	La problématique de l'efficacité de la gestion administrative.

CHAPITRE II: CADRE THEORIQUE ET METHODOLOGIQUE DE L'ETUDE

Chapitre 2 : Cadre théorique et méthodologique de l'étude.

Section: 1 problématique objectifs et hypothèses

Cette section est organisée en deux paragraphes. Le premier paragraphe fait ressortir la problématique de l'étude. Le second paragraphe expose les objectifs et les hypothèses de l'étude

Paragraphe 1: Problématique

Les communes ont d'un point de vue juridique et administratif, la responsabilité locale de la conception, la programmation et la mise en œuvre des actions de développement répondant aux besoins prioritaires des hommes et femmes vivants sur leur territoire. Les collectivités locales bénéficient d'une proximité privilégiée avec la population urbaine qui lui permet d'être au cœur de ses besoins et lui apporter satisfaction de part de nombreuses actions.

Tsobzé et Al, (2007), ont montré dans leurs travaux que le processus de la décentralisation a favorisé l'investissement dans les infrastructures. En effet, toutes actions impliquant le développement à la base nécessite d'énormes moyens financiers que la collectivité doit être en mesure de disposer avec sans doute l'aide de ses contribuables à travers les différents impôts et taxes. Ce développement à la base n'est véritablement possible que lorsque les communes disposent des ressources financières suffisantes pour réaliser les investissements (kit, 2004).

Bien que la décentralisation ait conféré un grand nombre de prérogatives aux collectivités locales, il semble qu'elle ait entraîné une forte augmentation des dépenses sans pour autant renforcer le degré d'autonomie fiscale. À ce titre, Migou (2011) affirme dès lors que les impôts mis par le législateur à la disposition des collectivités locales ne couvrent pas intégralement les besoins de financement qui devraient soutenir l'autonomie financière. Plus grand sont les objectifs de développement, plus grande est la soif en fond de roulement.

Il est très facile de constater que l'Etat béninois ne cesse d'intervenir et par conséquent d'accroître sa contribution dans la fiscalité directe locale. C'est dans ce sens que Robert (2004) affirme que l'autonomie fiscale qui pourtant constitue le principal enjeu fiscal de la décentralisation, est aujourd'hui en dégradation avancée.

Conscient du fait que le développement à la base ne serait concret sans une réelle autonomie financière, les collectivités locales doivent mobiliser les ressources financières nécessaires lui permettant de couvrir ses dépenses. Dans cette perspective, le registre foncier urbain (RFU), base nécessaire pour la collecte de l'impôt sur les propriétés bâties et non bâties a été mis en place dans certaines communes du Bénin pour aider les collectivités locales à accroître leur ressources et donc leur capacité d'action. IL a été adopté par la commune de Sèmè-Podji dès octobre 2009 et couvre à ce jour quatre arrondissements sur six à savoir: Ablangandan, Ekpe, Seme-Podji et Tohoue.

Pour la présente étude, l'accent sera mis sur l'évolution des recettes issues du foncier ainsi que leur contribution dans le développement local. C'est dans cette perspective que nous avons portez notre choix sur le thème intitule «**contribution des impôts domaniaux dans le développement local: cas de la commune de sèmè-podji»**

Le but ultime de cette recherche est d'apporter notre modeste contribution à la résolution des difficultés liées au recouvrement des taxes foncières ainsi qu'à leur mode de gestion dans les besoins d'investissement de la commune. Cela se fera à travers la recherche de réponse à une question générale de recherche et à deux questions spécifiques de recherches que sont:

• Quelle est la contribution des impôts domaniaux dans le développement de la commune de Sèmé-podji?

D'une manière spécifique :

• Quelle est la relation entre la taxe foncière et les dépenses d'investissements dans la commune de Sèmè-podji?

• Quel est l'effet de la taxe foncière sur les dépenses d'investissements de la commune de Sèmè-podji?

Paragraphe: 2 Objectifs et hypothèses de l'étude

1. Objectifs de recherche

Il s'agit d'un objectif général et deux objectifs spécifiques

1.1. Objectif général

•Etudier la contribution des impôts domaniaux dans le développement de la commune de Sèmè-Podji.

1.2. Objectifs spécifiques

En vue de mieux appréhender les contours de l'objectif général, les objectifs spécifiques suivants ont été définis

Objectif spécifique 1

•Analyser la relation entre la taxe foncière et les dépenses d'investissements de la commune de Sèmè-Podji

Objectif spécifique 2

•Evaluer l'effet de la taxe foncière sur les dépenses d'investissement de la commune de Sèmè-Podji

2. Hypothèses

Dans le cadre de notre travail, nous avons identifié deux hypothèses sur lesquelles nous nous sommes basées.

Hypothèse 1

•La taxe foncière est faiblement corrélée aux dépenses d'investissements de la commune de Sèmè-podji

Hypothès2

•La taxe foncière influence positivement les dépenses d'investissements de la commune de Sèmè-Podji

Section 2: Revue de littérature et méthodologie de recherche

Dans cette section, nous abordons d'abord les concepts liés au thème, ensuite la revue théorique et empirique avant d'énumérer la méthodologie de l'étude.

Paragraphe 1: Revue de littérature

Il est d'une nécessité impérieuse que nous fassions recours à une documentation d'ordre général et spécifique afin d'atteindre les objectifs que nous nous sommes fixées en choisissant notre thème de recherche.

1. Clarification conceptuelle

Les concepts utilisés dans la présente étude se définissent comme suit :

1.1. La décentralisation

Plusieurs auteurs ont tenté de donner une définition à la décentralisation. Ainsi de l'avis de Sawadogo (2001) la décentralisation est la voie indiquée sinon la voie obligée. Elle permet la réalisation d'une synthèse sociale et offre un cadre approprié pour une bonne gestion et un partage équilibré des pouvoirs et des ressources économiques. Il définit ainsi la décentralisation comme un processus qui consiste à transférer des fonctions, des pouvoirs et des responsabilités de l'administration centrale à une administration autonome et distincte. A priori la décentralisation est un processus intéressant car elle répond à plusieurs motivations qui sont souvent portées par des acteurs différents : les Etats eux-mêmes, les populations concernées et leurs représentants, les ONG et les divers types de coopérations.

D'une manière générale, la décentralisation consiste à reconnaître l'existence de personnes morales autres que l'Etat, dotées d'organes propres et de l'autonomie financière. C'est ce que Sawadogo et Pamphile, (2004) pensent d'ailleurs quand ils disent que la décentralisation est un mode d'organisation institutionnelle qui consiste à faire gérer par des organes délibérants élus les propres affaires d'une collectivité territoriale ou locale. Pour ces auteurs, par le principe de la personnalité morale, c'est à dire la reconnaissance d'une personnalité juridique propre, des pouvoirs de décision sont reconnus à des entités administratives autres que l'Etat et non situées par rapport à lui dans une relation hiérarchique. On ne peut donc parler de décentralisation qu'au moment où les organes chargés des affaires locales émanent de la collectivité et non de l'Etat et possèdent à l'égard de celui-ci une autonomie réelle.

1.2. Collectivités locales

La commune au Bénin est une entité territoriale à laquelle l'Etat central a transféré un certain nombre de compétences. Selon la loi n°97-028 du 15 janvier 1999 portant organisation de l'administration territoriale en République du Bénin, « la commune est une Collectivité territoriale dotée de la personnalité juridique et de l'autonomie financière… » Afin de permettre à la commune d'assumer pleinement ses prérogatives, notamment celle relative à l'autonomie financière sans laquelle elle ne peut réaliser l'objectif principal de la décentralisation qui est le développement local, le législateur béninois, à travers la loi n° 98-007 portant Régime financier des communes en République du Bénin, a prévu des mécanismes légaux par lesquels les élus locaux peuvent mobiliser et gérer les ressources

financières locales. Ainsi conformément à l'article 82 de la loi n°97-029 du 15 janvier 1999 portant organisation des communes en république du Benin, la commune dispose de compétences qui lui sont propres en tant que collectivité territoriale décentralisée. Elle exerce en outre, sous le contrôle de l'autorité de tutelle, d'autres attributions qui relèvent des compétences de l'État. Elle concourt avec l'État et les autres collectivités à l'administration et à l'aménagement du territoire, au développement économique, social, sanitaire, culturel et scientifique ainsi qu'à la protection de l'environnement et l'amélioration du cadre de vie. L'article 96 stipule qu'elle exerce ses compétences en conformité avec les stratégies sectorielles, les réglementations et normes nationales en vigueur. Elle peut, dans ce cadre, solliciter en cas de besoin, le concours des services techniques de l'État ; et peut aussi créer ses propres services techniques. En outre, dans l'exécution des opérations qui en découlent et sous sa maîtrise d'ouvrage, elle peut déléguer, se faire assister, concéder, affermer, sous-traiter ou passer contrat. A cet effet, elle a recours notamment aux services de l'État, aux sociétés ou organismes d'État, aux établissements publics, aux sociétés d'économie mixte ou agences d'exécution, aux organisations non gouvernementales, aux associations de droit béninoise habilitées, aux comités de gestion, aux partenaires au développement, aux sociétés privées, conformément à la réglementation en vigueur.

1.3. Investissement local

L'investissement tout simplement est la deuxième composante de la demande globale. Contrairement à la consommation qui est l'élément relativement stable de la demande globale, l'investissement en est la partie la plus volatile. Sa volatilité est à l'origine des cycles réceptionnistes ou expansionnistes de l'activité économique. L'investissement est considéré comme un puissant créateur de revenu et d'emploi, et l'un des principaux moteurs de la croissance économique. Sa relation avec le taux d'intérêt est le fondement de la théorie macroéconomique. (AKODE, 2012)

L'investissement encore appelé la Formation Brute de Capital Fixe (FBCF) est un flux, qui s'ajoute chaque année sous forme d'équipements neufs au capital productif. Les investissements sont des biens achetés par les entreprises pour en produire d'autres (notamment des biens de consommation) et venant grossir régulièrement leur stock de capital

(Bernier et Simon, 2001). Mais au niveau des collectivités locales, l'investissement est la composante principale du développement local qui est le défi majeur de la décentralisation. Il apparaît donc parmi les composantes de la dépense des administrations locales comme spécialement opportun d'autant plus que les besoins en la matière sont importants et il contribue fortement à la croissance du produit intérieur brut (PIB). C'est donc le moteur du développement local, défi majeur de la décentralisation.

Dans cette même logique, Besson (2002) souligne que l'investissement des collectivités locales a pris une grande ampleur dans le processus de la décentralisation. Il montre aussi que la décentralisation a stimulé la croissance de l'investissement. Dans le même ordre d'idée, Zouari (2001) a montré que l'efficience de l'organisation résulte d'une imbrication du mécanisme organisationnel. Il souligne également que la décision et le contrôle lors des projets d'investissement peuvent être mis en évidence par le rôle de la nature de l'investissement, des systèmes d'évaluation et d'incitation. Aussi Tsobzé et al, (2007) ont montré dans leurs travaux que le processus de la décentralisation a favorisé l'investissement dans les infrastructures de base. De même lorsque l'épargne brute de la collectivité est importante, le qui s'en suit niveau d'investissement est élevé comme le laisse espérer la théorie de développement local.

1.4. Le développement local

La notion de développement territoriale, qui évoque la possibilité d'évolutions plus ou moins autonomes ou indépendantes de celle des nations, voir des régions s'impose Torre, (2015). Selon Angeon et callois, (2005) le développement est couramment analysé comme un processus de transformation et d'évolution de long terme. Le terme local renvoie à la notion de territoire. S'interroger sur le développement local revient à appréhender la question de l'échelle pertinente à partir de laquelle s'opèrent ces transformations.

Le développement local exprime depuis trois décennies un mouvement de prise en charge du territoire par les acteurs locaux. D'abord apparu comme une nécessité contrainte par la crise, il s'est peu à peu présenté comme un choix. Le développement local se caractérise ainsi par le passage d'une approche essentiellement thérapeutique répondre aux crises à une approche préventive visant à faciliter l'adaptation du tissu local (économique et humain) aux enjeux auxquels il se confronte (internes, externes). Il repose sur la mobilisation de nombreux

acteurs, des dispositifs institutionnels particuliers, qui facilitant et renforçant les dynamiques établies, contribuent à augmenter la cohérence du territoire Angeon et callois, (2005). Le développement local se veut une démarche d'impulsion de développement par le bas. Ce qui suppose que les communautés locales (groupes et individus) s'impliquent davantage au processus de développement de leur territoire Neya, (2008). «C'est un processus qui prend naissance à travers les initiatives des habitants des terroirs organisés pour opérer des choix responsables, pour créer une dynamique d'amélioration des conditions locales de vie, et pour défendre leurs intérêts face au pouvoir public » Mercoiret, (1994).

Le développement local est donc une démarche globale de mise en mouvement et en synergie des acteurs locaux pour la mise en valeur des ressources humaines et matérielles d'un territoire donné en relation négociée avec les centres de décision des ensembles économiques, sociaux et politiques dans lesquels ils s'intègrent Houée,(1992)

Le développement local a certes de multiples définitions, mais force est de reconnaitre qu'il est avant tout une dynamique économique et sociale voire culturelle plus ou moins concertée, impulsée par des acteurs individuels et collectifs sur un territoire donné. Ce territoire (espace économique et social construit) n'est pas isolé mais articulé à des espaces plus vastes (Gentil et Husson, 1996, p 5). D'une façon générale donc, le concept de développement local appelle un esprit de cohésion, de mise en synergie des forces d'une population locale pour le développement de leur territoire.

2. Revue théorique et empirique

L'investissement des collectivités locales dans la production des biens et services collectifs entrent dans un cadre théorique général du fédéralisme financier. En vertu de ce dernier, chaque collectivité fournit aux agents résidents sur son territoire, des biens et services collectifs en contre partie des charges fiscales auxquelles ils sont soumis. Ceci amène chaque agent à révéler ses préférences pour l'une des collectivités en fonction de la combinaison avantage/coût (biens collectifs/charges fiscales) (Tiebout, 1956).

L'analyse des investissements auxquels les collectivités font face en la matière, entre dans un ensemble plus large de travaux relatifs au choix de dépenses publiques locales. Ces travaux s'orientent dans au moins trois principales directions. Un premier ensemble de travaux se

situe au plan microéconomique et interprète la dépense publique locale comme le résultat de la demande d'un agent représentatif, généralement l'électeur médian. Depuis Borcherding et Deacon (1972) et Bergstrom et Goodman (1973), la détermination du niveau demandé de dépense publique locale est présentée comme le résultat de la maximisation de la satisfaction d'un « agent représentatif local » sous contrainte de son revenu disponible. Cette dépense se confond avec celle d'un agent particulier, l'électeur dont le vote est déterminant dans les consultations budgétaires locales. Le décideur local ici n'est qu'un simple exécuteur des volontés de l'agent représentatif dont il maximise l'utilité. Le comportement de demande de bien public local est interprété par référence au comportement d'un agent décisif (l'électeur-médian). Ce dernier est en position d'arbitre ou d'agent-décisif puisqu'il donne la victoire aux votants situés à sa« gauche » ou à sa « droite » sans que ceux-ci puissent se coaliser contre lui. Il est un dictateur positionnel.

Plusieurs auteurs ont établi une étroite relation entre décentralisation et développement local. Ainsi, Sacko et al, (1995) estiment que les ressources des collectivités locales ont sans doute une importance dans la mise en œuvre de la politique de décentralisation. Pour ces auteurs, le développement des collectivités locales appelle d'importantes ressources financières et des ressources humaines qualifiées. La décentralisation pour être fonctionnelle, exige qu'un certain nombre de conditions soient remplies. C'est du moins ce que pense Doly Christian (2010). Selon lui, dans la politique de décentralisation, on note l'existence d'autorités locales élues, traduisant une participation politique des populations à travers des élections. Mais pour sa mise en œuvre, le transfert effectif des compétences aux collectivités locales et l'appui technique et financier de la tutelle sont indispensables. Aussi, la mobilisation des ressources locales pour permettre aux collectivités d'assurer des services publics de qualité aux populations est gage de réussite du processus de la décentralisation.

Le regain d'intérêt pour la décentralisation provient de la théorie du fédéralisme financier qui est développée pour la première fois par Hayek (1954). Selon ce dernier, le gouvernement local serait mieux placé que le gouvernement central pour procurer plus efficacement des biens publics à ses résidents. Dans cette logique, Bahl et Shyam (1986), Oates (1993), Shah

(1994), Bird et Vaillancourt (1999) montrent que la décentralisation fiscale est une mesure nécessaire pour baisser le déficit budgétaire et accroitre l'efficacité du secteur public.

L'investissement des collectivités locales prend une ampleur considérable avec le processus de la décentralisation. Cette dernière est considérée comme un facteur favorable à la croissance de l'investissement (Besson, 2002). Selon Eustache et Sinha (1995), la décentralisation tend à accroître à la fois les dépenses agrégées et les dépenses infranationales d'investissement.

A travers une étude de cas portant sur un panel de 36 communes béninoises, Hounmenou (2018) a montré que l'investissement communal parait très positivement corréler avec les ressources propres, la décentralisation approximée par les ressources propres communales constitue à l'instar des transferts de l'Etat et des partenaires un facteur favorable à l'investissement local.

Les travaux de Faguet (2004) mettent aussi en évidence au-delà de la décentralisation, l'incidence des transferts. Ils estiment en effet que les investissements en capital humain et en services sociaux changent significativement avec la décentralisation et ces changements sont portés par les plus petites et plus pauvres municipalités qui investissent les ressources transférées dans des projets de hautes priorités (Faguet, 2004).

Au nombre des facteurs expliquant les dépenses d'investissement local, quelques travaux mettent aussi en cause la taille de la population. Bahl et Nath (1986) indiquent à cet effet que la part publique des dépenses des gouvernements infranationaux apparaît élevée là où le niveau de développement économique l'est, dans les pays à forte population...Différents travaux ont pu mettre en évidence l'effet positif de la décentralisation et des transferts dans l'investissement des collectivités. Pour appréhender la décentralisation au plan quantitatif, la référence est souvent faite au degré d'autonomie du pouvoir de décision dans la fourniture de services publics au niveau local. Oates(1972) fait référence au degré d'autonomie du pouvoir de prise de décision dans la fourniture de services publics aux différents niveaux de gouvernement. Le concept s'inscrit dans un continuum plutôt que dans une dichotomie entre le centralisé et le décentralisé.

Toutefois, Xie et al. (1999) et Zhang et Zou (1999) montrent un lien négatif important entre la décentralisation fiscale et la croissance économique. Selon ces derniers, le transfert de responsabilités de dépenses aux collectivités territoriales décentralisées (CTD) n'est pas compensé par une réduction proportionnelle des dépenses de l'Etat. De ce fait, le transfert de ressources aux CTD pourrait avoir privé l'Etat des ressources importantes.

Selon Ebel et Yilmaz (2002), les décentralisations africaines ont pour caractéristiques communes la faiblesse des ressources financières des collectivités locales et l'inadéquation des arrangements financiers entre l'Etat et les CTD.

La contribution de la décentralisation fiscale à la croissance des dépenses des CTD a rarement fait l'objet des investigations empiriques, or les résultats d'un pareil travail auraient des implications évidentes pour les politiques et les prévisions budgétaires locales.

Paragraphe 2 : Méthodologie

Le développement de cette section se fera en deux parties. Une première partie consacrée à la présentation du modèle et définition des variables et une deuxième partie consacrée à la présentation de la méthode d'estimation**.**

1 : Présentation du modèle et définition des variables

Le modèle de base a pour cadre de référence la fonction de croissance de type de Cobb-Douglas utilisé par GUEU (2008), inspiré des travaux de Barro (1990) et de Ténou (1999) puis récemment utilisé par Hounmenou (2018) dans ses travaux sur *l'incidence de la décentralisation sur l'investissement local au Bénin.* Ainsi son modèle se présente comme suit : $\mathbf{ILC} = \mathbf{f}(\mathbf{RP}, \mathbf{T})$ (1)

Où ILC représente l'investissement local/communal, RP représente les ressources propres et T les transferts. Dans son étude, la variable ressource propre est utilisée comme une variable proxy de la décentralisation.

La fonction f de l'équation (1) se présente sous la forme : $\mathbf{ILC} = \mathbf{A}K^{\alpha}L^{\beta}$

Quand on linéarise cette fonction on a :

$\mathbf{ln(ILC) = a + \alpha\, ln(K) + \beta ln(L)}$ Avec ln : le Logarithme népérien et a=ln(A)

Nous utiliserons le modèle pour analyser la contribution des impôts domaniaux dans le développement de la commune de Sèmè-Podji. Ainsi, nous expliqueront les dépenses d'investissement en lieu et place de l'investissement local/communal par les taxes foncières, la population et les transferts.

Le modèle se présente comme suit :

$$\mathbf{ln(DI) = c + \alpha\, ln(FON) + \varphi ln(P) + \beta\, ln(T) + \varepsilon_t}$$

DI : Dépenses d'investissement en tant que variable expliquée

FON: les taxes foncières : ce sont les taxes liées aux fonciers bâtis. Elle est une variable caractéristique niveau de développement des impôts domaniaux. Cette variable est introduite dans le modèle afin d'analyser son influence sur les dépenses d'investissement.

P: Population : elle est introduite dans ce modèle en tant que variable explicative ; afin d'analyser son influence sur les dépenses d'investissement de la commune.

T : les transferts : c'est l'ensemble des fonds reçus par la commune de la part de l'Etat les partenaires techniques financiers. Cette variable est introduite dans le modèle afin d'analyser sa contribution aux dépenses d'investissement de la commune.

C : la constante

α : C'est l'élasticité des dépenses d'investissement par rapport aux taxes foncières.

φ : C'est l'élasticité des dépenses d'investissement par rapport à la population.

β : C'est l'élasticité des dépenses d'investissement par rapport aux transferts.

ε_t : Le terme d'erreur.

2 : Méthode d'estimation

2.1 Résultats attendus

Tableau : Récapitulatif des signes attendus des variables

Variables	Définition des variables	Signes attendus
Variable expliquée		
DI	Dépenses d'investissement	
Variables explicatives		
FON	Taxes foncières	+
T	Transferts	+
P	Population	+

2.2. Technique d'analyse des données

2.2.1. Stratégie empirique d'étude de la relation entre la taxe foncière et les dépenses d'investissement

L'objectif de cette analyse est de répondre à notre question de recherche à savoir s'il existe un lien corrélationnel entre la taxe foncière et les dépenses d'investissement.

Pour vérifier la première hypothèse « La taxe foncière est faiblement corrélée aux dépenses d'investissement de la commune », nous allons utiliser le coefficient de corrélation linéaire de Bravais-Pearson. Ce coefficient permet de détecter la présence ou l'absence d'une relation linéaire entre deux caractères quantitatifs continus.

Le coefficient de corrélation linéaire de deux caractères X et Y est égale a la covariance de X et Y divisé par le produit des écarts-types de X et Y

$$r(X,Y) = \frac{Cov(X,Y)}{\sigma_X \cdot \sigma_Y}$$

On va considérer la valeur de la corrélation théorique.

H0 : ρxy = 0 [*hypothèse d'absence de corrélation*] alors l'hypothèse est rejetée

H1 : ρxy ≠ 0 [*hypothèse de présence de corrélation*] alors l'hypothèse est validée

Autrement dit, on a **:**

H0 : les variables taxes foncières et dépenses d'investissement ne sont pas corrélées

H1 : les variables taxes foncières et dépenses d'investissement sont corrélées

L'hypothèse nulle sera rejetée si la probabilité critique associée est inférieure 5% ou 10%.

2.2.2. Stratégie empirique d'estimation de l'effet de la taxe foncière sur les dépenses d'investissement de la commune de Sèmè-Podji

Pour valider la deuxième hypothèse, nous allons utiliser une approche économétrique de régression linéaire multiple. Celle-ci permettra de confirmer ou d'infirmer la seconde hypothèse à partir des tests économétriques à savoir : le test de stationnarité, le test de cointégration et le test de validation du modèle.

L'approche méthodologique adoptée pour l'étude économétrique comporte les étapes suivantes :

- Conformément aux développements récents dans l'analyse des séries temporelles, l'étude de la stationnarité s'impose comme préalable à toute estimation économétrique. Ainsi pour étudier la stationnarité des variables nous avons utilisé le test de Dickey Fuller Augmenté (ADF test).

Si |ADFcalculé>ADFthéorique|, alors la variable est stationnaire.

- L'estimation avec la méthode des moindres carrés ordinaires (MCO).

Les variables non stationnaires en niveau sont prises en différence selon l'ordre d'intégration.

- La validation comporte plusieurs étapes notamment :

- Test de normalité : Pour calculer les intervalles de confiance prévisionnelle et aussi pour effectuer les tests de Student sur les paramètres, il convient de vérifier la normalité des erreurs. A cet effet, nous recourons au test de JarqueBera (1984).
- Test de significativité de Student : Le test de Student consiste à analyser la significativité de chaque coefficient du modèle estimé.

Si |tcalculé >tthéorique|, alors le coefficient est significativement différent de zéro (0)

- Test de significativité du modèle : Le test de Fisher est celui utilisé pour analyser la significativité globale du modèle.

Hypothèse H0 : Le modèle n'est pas bon

Hypothèse H1: Le modèle est bon

Si |Fcalculé> Fthéorique|, alors le modèle est globalement bon.

- Test d'homoscédasticité : c'est le test de White qui est utilisé à cet effet.
- Test de stabilité de Ramsay : Le « test de Ramsay » permet de détecter les éventuelles instabilités structurelles.
- Test de Durbin-Waston : Il permet de vérifier s'il y a autocorrélation entre les erreurs.

A- *Etude de la stationnarité des variables*

Avant de passer à un tout traitement économique, il convient de s'assurer de la stationnarité des variables étudiées. En effet, si la série n'est pas stationnaire ; cela génère « une fausse régression » affirmée par Yule en 1980. Ainsi, d'après Quinet (1969), un processus est stationnaire si la loi qui régit chacune des variables aléatoires est dépendante du temps. Une série chronologique est stationnaire si et seulement si elle est la réalisation d'un processus stationnaire. Alors une série temporelle est dite stationnaire si sa moyenne et sa variance sont constantes dans le temps et si la valeur de la covariance entre deux périodes de temps ne dépent que de la distance ou de l'écart entre ces deux périodes et non du moment auquel la covariance est calculée. Une telle série temporelle est qualifiée de faiblement stationnaire. Cette définition se traduit comme suit pour une série Y_t :

Moyenne : $\mathbf{E(Y_t) = \mu}$

Variance : $\mathbf{V(Yt) = E\,(Yt - \mu)^2}$

Covariance: $\mathbf{Cov\,(Y_t, Y_{t+k}) = E\,[(Y_{t-\mu})\,(Y_{t+k-\mu})]}$

Par contre, la non stationnarité s'explique par deux phénomènes que sont la présence de tendance déterministe et/ou de tendance aléatoire dans la structure de la série temporelle étudiée. Plusieurs tests existent pour détecter le non stationnarité des séries. Le test retenu pour cette étude est celui de Dickey-Fuller Augmenté.

Si les résultats issus de ce test révèlent que toutes les variables ne sont pas stationnaires en niveau, nous passons au test de cointégration.

B- *Etude de la cointégration*

Le but de ce test est de détecter si des variables possédant une racine unitaire ont une tendance stochastique commune. Si c'est le cas, il existe une relation d'équilibre dans le long terme entre les variables et la combinaison linéaire de deux variables stationnaires est stationnaire. Dans une telle situation, la formulation en différence a même une mauvaise spécification du modèle et des termes de correction d'erreurs doivent être ajoutés.

L'analyse de cointégration présentée par Engel et Granger (1983-1987) permet d'identifier la véritable relation entre deux variables en recherchant l'existence éventuelle d'un vecteur d'intégration et éliminant son effet. Le test de cointégration se présente en deux étapes à savoir :

- Le test de l'ordre d'intégration des variables

Une condition nécessaire de cointégration est que les séries doivent être intégrées de même ordre, mais si les séries ne sont pas intégrées de même ordre, elles ne peuvent pas être cointégrées. Il convient donc de déterminer très soigneusement à travers les tests de Dickey-Fuller et de Dickey Fuller Augmenté le type de tendance déterministe ou stochastique (stationnaire) de chacune des variables, puis l'ordre de l'intégration de chacune des chroniques étudiées. Si les séries statistiques étudiées ne sont pas intégrées de même ordre, la procédure est arrêtée. Il n'y a pas de risque de cointégration. De même, si la série des erreurs est stationnaire, il y a cointégration. Dans le cas contraire, il n'y a pas cointégration entre les séries.

- Estimation de la relation de long terme

Si la condition nécessaire est vérifiée, on estime par les MCO la relation de long terme entre les variables. Pour que la relation de cointégration soit acceptée, le résidu de la régression doit être stationnaire. La stationnarité du résidu est testée à l'aide des tests Dickey-Fuller ou Dickey Fuller Augmenté.

De même, le test de cointégration JOHANSEN (1988) est un test qui propose des estimations par la méthode du maximum de vraisemblance pour tester la cointégration des séries. Pour cela, il effectue un test de rang de cointégration. Si le rang de cointégration est égal à 0, on rejette l'hypothèse de cointégration. Par contre, si le rang de cointégration est supérieur à 1, on accepte l'hypothèse de cointégration.

C- *Source de données*

Les données utilisées dans le cadre de notre étude sont des données secondaires à fréquence annuelle issues de la base des données de la Commission Nationale des Finances Locales (CONAFIL). Il s'agit ainsi des séries chronologiques couvrant la période 2003-2018, soit 16 observations. L'estimation du modèle se fera par la méthode des moindres carrées ordinaire sur le logiciel stata.

D- *Limite de l'étude*

Nous relevons comme limite fondamentale de cette étude, l'insuffisance des données pouvant nous permettre de faire l'analyse économétrique, principalement la méthode des moindres carrées ordinaires (MCO) qui exige le respect d'un certains nombres d'hypothèses.

Le Bénin comme tous pays de l'Afrique de l'ouest a adopté la décentralisation du pouvoir central en 2003 ; ce qui lui fait aujourd'hui 16 ans d'exercice de cette dernière. Cela ne nous permet pas de respecter l'hypothèse fondamentale des MCO qui exige 30 observations au moins.

CHAPITRE III: ANALYSE EMPIRIQUE DE LA CONTRIBUTION DE LA TAXE FONCIÈRE DANS LE DÉVELOPPEMENT DE LA COMMUNE DE SÈMÈ-

CHAPITRE 3 : Analyse des résultats et recommandations.

Section 1 : Présentation et analyses des résultats

Le développement de cette section se fera en deux parties, une première partie consacrée à l'analyse des résultats issus des tests statistiques (analyse graphique) et une deuxième partie consacrée à l'analyse des tests économétriques.

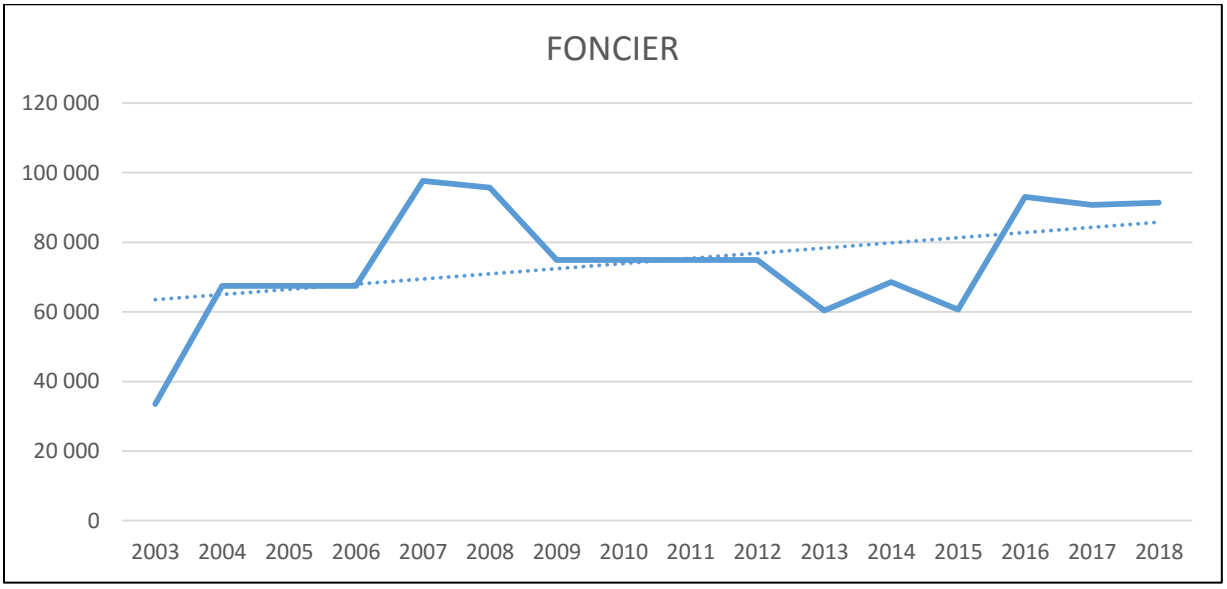
Paragraphe 1 : Présentation des résultats

Ce paragraphe sera développé à travers les différentes analyses graphiques.

1.1 Analyse de l'évolution de la taxe foncière dans la commune de Sèmé-Podji

Le graphique ci-dessous est celui montrant l'évolution des taxes foncières dans la commune de Sèmé-Podji de 2003 à 2018. Avec une tendance relativement stable au cours de la période, on constate que les taxes foncières n'ont pas connu une évolution significative au cours de la période 2003-2018. En effet, de 2003 à 2007, les taxes foncières ont connu une croissance allant de 33,544 à 97,671 milliards. Après cette courte période de croissance, les taxes foncières ont connu une période baissière de 2007 jusqu'en 2015. De 2015 à 2018, elles ont connu une légère croissance tendancielle (de 60,648 en 2015 à 91,402 en 2018). Avec une moyenne égale à 74,928, la valeur maximale des taxes foncières atteinte au cours de cette période est de 97,671 (2007). De plus la valeur minimale est de 33,544 (2003). En 2018, la valeur des taxes foncières est de 91,402. Il y a donc d'une part une faible dispersion de la valeur des taxes foncières au cours de cette période et d'autre part une très faible progression. Nous pouvons donc tirer que la commune de **Sèmé-Podji** met en œuvre des politiques adéquates afin de pouvoir minimiser les taxes foncières.

Graphique 4: L'évolution de la taxe foncière dans la commune de Sèmé-**Podji de 2003 à 2018**



Source : auteurs, 2020

1.2 Analyse l'influence des taxes foncières sur les dépenses d'investissement dans la commune de Sèmé-Podji

Le graphique ci-dessous montre l'évolution simultanée des taxes foncières et des dépenses d'investissement dans la commune de Sèmé-Podji 2003 à 2018.

En effet, ce graphique montre que de 2003 à 2015 les dépenses d'investissement ont connues une forte croissance, allant de 82,484 millions à 490,644 millions. On constate après cette période de croissance, un léger ralentissement des dépenses d'investissements de 2015 à 2016 avant de connaitre à nouveau une période de croissance de 2016 à 2018. De plus, on constate outre l'année 2015-2016 que les dépenses d'investissements ont connus de croissance sur toute la période 2003-2018.

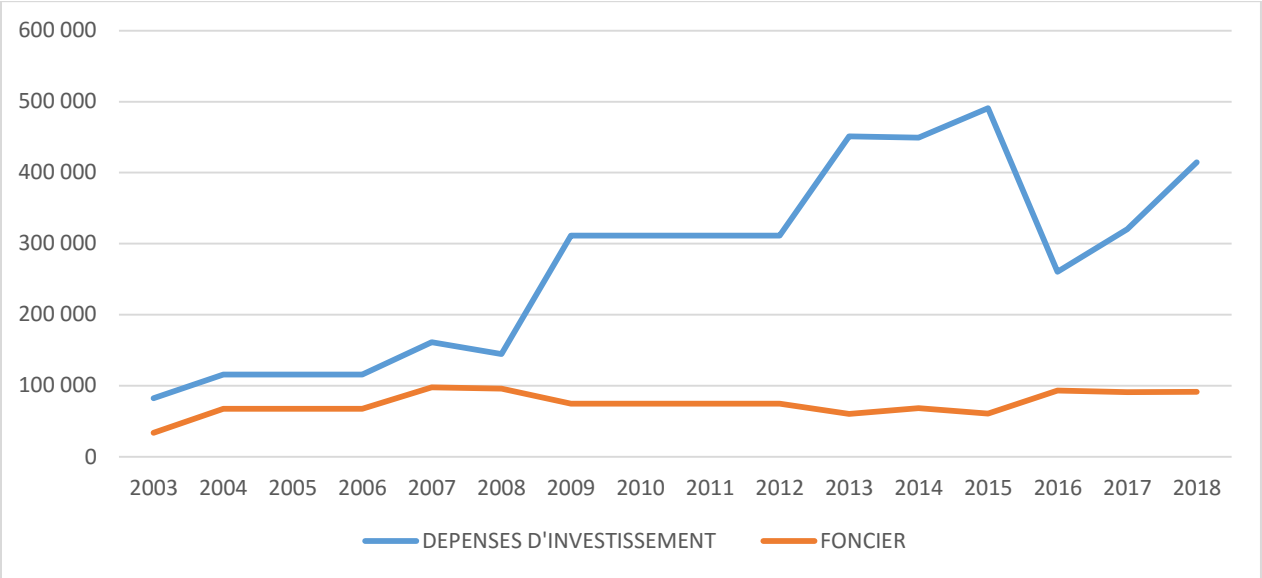
Comme décrit, au niveau du graphique 1, les taxes foncières n'ont pas connu une évolution significative au cours de la période 2003-2018. De 2003 à 2007, les taxes foncières ont connu une croissance allant de 33,544 à 97,671 millions. Après cette courte période de croissance, les taxes foncières ont connu une période baissière de 2007 jusqu'en 2015. De 2015 à 2018, elles ont connu une légère croissance tendancielle (de 60,648 en 2015 à 91,402 en 2018).

Il y a lieu de noter que la période de forte croissance des dépenses d'investissements constatée correspond à la période 2007-2015 ; une période caractéristique de la baisse des taxes

foncières. De 2003 à 2007 les dépenses d'investissements ont peiné à accroître ; cela coïncide aussi avec la période de croissance des taxes foncières.

Nous pouvons donc déduire que les taxes foncières ont une influence sur les dépenses d'investissements dans la commune de Sèmé-Podji.

Graphique 5: Évolution simultanée des taxes foncières et des dépenses d'investissement dans la commune de Sèmé-Podji de 2003 à 2018.



Source : auteurs, 2020

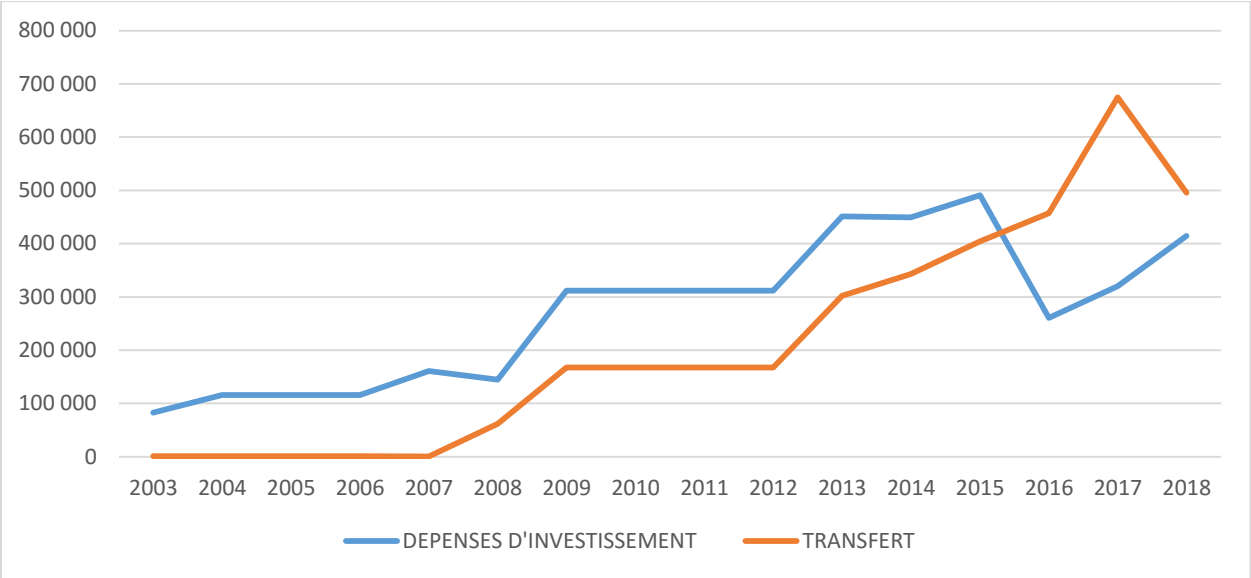
1.3 Analyse de l'influence des transferts d'investissement sur les dépenses d'investissement dans la commune de Sèmé-Podji

Le graphique ci-dessous montre l'évolution simultanée des dépenses d'investissements et les transferts d'investissements dans la commune de Sèmé-Podji 2003 à 2018.

En effet, ce graphique montre que les transferts ont connu une forte croissance tout au long de la période d'étude. Avec un maximum égal à 674,532 millions, sa valeur minimale est de 360 millions. En ce qui concerne les dépenses d'investissements, ce graphique montre que de 2003 à 2015 elles ont connues une forte croissance, allant de 82,484 millions à 490,644 millions. On constate après cette période de croissance, un léger ralentissement des dépenses d'investissements de 2015 à 2016 avant de connaitre à nouveau une période de croissance de

2016 à 2018. De plus, on constate outre l'année 2015-2016 que les dépenses d'investissements ont connus de croissance sur toute la période 2003-2018. L'analyse simultanée nous permet de dire que les transferts d'investissements et les dépenses d'investissements évoluent dans le même sens. On conclut donc que les transferts ont une influence positive sur les dépenses d'investissements dans la commune de Sèmé-Podji.

Graphique 6: Évolution simultanée des dépenses d'investissement et des transferts d'investissements dans la commune de Sèmè-podji de 2003 à 2018



Source : auteurs, 2020

Paragraphe 2 : Analyse des résultats

2.1 Analyse de la corrélation entre les dépenses d'investissements en infrastructures locales et les ressources propres de la commune de Sèmè-Podji.

Test de corrélation

H0 : les variables ne sont pas corrélées

H1 : les variables sont corrélées

L'hypothèse nulle sera rejetée si la probabilité critique associée est inférieure 5% ou 10%.

Le résultat de corrélation se présente comme suit :

Covariance Analysis: Ordinary
Date: 12/17/20 Time: 07:51
Sample: 2003 2018
Included observations: 16

Correlation Probability	DI	FON	T
DI	1.000000 -----		
FON	0.065109 0.0107	1.000000 -----	
T	0.731864 0.0013	0.324175 0.2206	1.000000 -----

On constate que la probabilité associée à la corrélation entre les dépenses d'investissements de la commune et la taxe foncière (FON) est nulle. On peut donc rejeter l'hypothèse nulle selon laquelle les dépenses d'investissement de la commune et les taxes foncières ne sont pas corrélées. Par conséquent,

- Les variables FON (taxes foncières) et les dépenses d'investissements (DI) sont corrélées
- Les variables T (transferts) et les dépenses d'investissements (DI) sont corrélés

2.2- Test de diagnostic

Etude de stationnarité des séries

Dans l'analyse des séries temporelles, l'étude de stationnarité s'impose comme préalable à toute estimation économétrique. Ainsi, pour étudier la stationnarité de nos variables nous avons utilisé le test de Dickey-Fuller Augmenté (ADF test). Ce test se base sur deux hypothèses :

Hypothèse H0 : série non stationnaire

Hypothèse H1 : série stationnaire

Règle de décision :

Si $|ADFcalculé > ADFthéorique|$, alors la variable est stationnaire.

Si $|ADFcalculé < ADFthéorique|$, alors la variable est non stationnaire

Le seuil de 05% est utilisé dans ce test de stationnarité. Les résultats issus de ce test se présentent dans le tableau suivant :

Tableau 4: Test de stationnarité des variables

Le test de stationnarité montre que toutes les variables sont stationnaires en niveau car pour chacune des variables la valeur absolue de l'ADF est supérieure à la valeur critique au seuil de 10%.

Variables	ADF test statistc	Probabilité	Critical value	Stationnarité
DI	-2.690439	0.0705	-3.945821	Oui
FON	-3.939148	0.0025	-3.945821	Oui
T	-2.690439	0.0705	-3.945821	Oui
P	-3.098896	0.0111	-3.945821	Oui

Source : auteurs, 2020

Ce test de stationnarité montre que toutes les variables sont significatives en niveau. Cela implique donc que la méthode des moindres carrées ordinaires est appropriée pour l'estimation de notre modèle.

2 - Estimation du modèle par les MCO

Tableau 5 : Estimation du modèle

Variables	Coefficients	Probabilités
Lnfon	0.2786803	0.070*
Lnt	0.556928	0.343
Lnp	0.9615556	0.111
C	10.12845	0.033
F-statistic = 6.03		Prob(F-statistic) = 0.0096
R^2 = 0,6012 Observation = 16		
***significatif à 1% **significatif à 5% *significatif à 10%		

Source : auteurs, 2020

Il ressort de l'estimation l'équation suivante :

$$\mathbf{ln(DI) = 10,12 + 0.27ln(FON) + 0.55\,ln(T) + 0.96ln(P) + \varepsilon_t}$$

2.1 Analyse des résultats de l'estimation du modèle

2.2 - Test de significativité globale

A partir du tableau il ressort qu'au seuil de 1% la probabilité de Fisher (0.0096) est inférieure à 1% ; Donc on accepte l'hypothèse H1, c'est-à-dire le modèle est globalement bon et on

rejette H0. Il est à noter que les variables explicatives du modèle expliquent en général le phénomène représenté par la variable expliquée. Ainsi, les taxes foncières, les transferts et la population influencent en général les dépenses d'investissement dans la commune de Sèmé-Podji.

2.3 - Test de significativité des variables

De l'analyse du tableau, il est remarqué que parmi les trois (03) variables explicatives, une seule est significative. Il s'agit des taxes foncières. Les taxes foncières sont significatives au seuil de 10%, avec une influence positive. La significativité positive de la taxe foncière montre qu'une variation positive de ces dernières entraînerait une variation dans le même sens des dépenses d'investissements. Ainsi une augmentation de 1% des taxes foncières entraînerait une diminution de 0.27% des dépenses d'investissements.

On conclut donc que les taxes foncières influencent significativement et positivement les dépenses d'investissements dans la commune de Sèmé-Podji.

Section 2 : Validation des hypothèses et recommandations

Cette section est consacrée à la validation des hypothèses et aux recommandations.

Paragraphe 1: Validation des hypothèses

Validation des différentes hypothèses.

A- Validation de la première hypothèse

L'analyse descriptive du graphique 4 montre que les taxes foncières ont une tendance relativement faible au cours de la période d'étude ; on constate qu'il y a d'une part une faible dispersion de la valeur des taxes foncières au cours de cette période et d'autre part une très faible progression. De plus le test de corrélation linéaire montre que les taxes foncières sont corrélées aux dépenses d'investissements de la commune. Ces résultats nous permettent ainsi de valider la première hypothèse qui stipulait que : « les taxes foncières sont faiblement corrélées aux dépenses d'investissements de la commune de Sèmé-Podji ».

1.2 Vérification de la seconde hypothèse

Le résultat des analyses économétrique montre que les taxes foncières ont une influence significative et positive sur les dépenses d'investissements. Ainsi une augmentation de 1% des taxes foncières entraînerait une diminution de 0.27% des dépenses d'investissements. On conclut donc que les taxes foncières influencent significativement et positivement les dépenses d'investissements dans la commune de Sèmé-Podji. Cela nous permet donc de valider la seconde hypothèse qui stipule que: «les taxes foncières influencent positivement les dépenses d'investissements.».

Paragraphe 2: Suggestions et Conditions de mise en œuvre

1: Suggestions

La mobilisation et la gestion des ressources financières de la commune de Sèmè-Podji passent par l'adoption d'une stratégie fondée sur les réalités socio-économiques. Ainsi, pour une efficacité de la mobilisation et la gestion des ressources financières au sein de la mairie, les approches de solutions ci-dessous ont été proposées.

1- Approches de solutions, liées à la réforme radicale du mode de gestion des recettes

Le succès de toute stratégie dépend de la capacité pour la commune de Sèmè-Podji de mettre en œuvre, suivant un calendrier précis, des mesures de politique et d'administration des recettes fiscales et non fiscales.

Concernant les recettes fiscales, le mode de gestion du RFU peut être amélioré par un système d'Information Géographique (SIG) qui permet d'une part de mieux connaître les zones d'intervention, le patrimoine et les services urbains et d'autre part d'exposer clairement aux décideurs les différents choix possibles.

Quant aux recettes non fiscales, il est primordial de changer radicalement le mode de gestion direct en cours par un mode de gestion directe.

2- Approches de solutions, liées au manque de sensibilisation des contribuables

La réussite de ces stratégies réside dans la manière avec laquelle les autorités municipales se prennent pour susciter l'adhésion de la population à l'impôt et restaurer la confiance de celle-ci à travers des actes tangibles et concrets auxquels elle adhère.

Cette sensibilisation doit se faire non seulement à travers les organes de presse (radios de proximité, spots publicitaires, etc…) mais également à travers des séances éducatives animées dans chaque quartier par les conseillers locaux et communaux.

L'organisation chaque année au niveau de l'arrondissement puis de la commune d'un concours dénommé « Bon payeur des impôts » peut aussi inciter la population à s'acquitter spontanément de ses impôts et taxes.

3- Approches de solutions, liées au contrat d'objectivité entre la mairie et les agents collecteurs de taxe

La mairie doit mettre en place un système de motivation tel que :

- la création d'une prime d'encouragement (exiger aux agents collecteurs un seuil de recouvrement des taxes) ;
- la dotation des agents collecteurs de moyens adéquats ;
- la signature d'un contrat formel avec les collecteurs.

4- Approches de solutions, liées au renforcement de la capacité de gestion des agents impliqués dans la gestion des recettes.

- Ce renforcement passe d'abord par la formation du personnel impliqué dans la mobilisation des revenus financiers. Ceci permettrait de combler le manque d'expertise dudit personnel ;
- La mise en place d'un système régulier de contrôle des argents chargés de la collecte.

2 : Conditions de mise en œuvre

Les conditions de mise en œuvre concernent les mesures pratiques que doivent prendre la mairie de Sèmè-Podji pour rendre opérationnelle les solutions proposées. Pour que la mise en œuvre de ces solutions soit efficace, il faut passer par certaines étapes à savoir :

- procéder à l'évaluation régulièrement de l'assiette des recettes non fiscales ;

- procéder à l'installation d'un guichet unique au sein de l'annexe de la mairie pour un bon suivi des recettes non fiscales ;
- assurer la collecte, le suivi, l'analyse mensuelle des écarts entre objectifs et réalisations ainsi que la proposition des mesures appropriées pour corriger ces écarts.
- Actualiser les données du RFU enfin de couvrir toute la commune de Sèmè-Podji
- Doter le centre d'un agent de la police républicaine pour assurer la sécurité des biens et des personnes.

CONCLUSION

Le processus de la décentralisation actuellement en cours au Bénin implique pour les communes la prise en charge de leur développement. Il incombe aux différentes communes du Bénin en général et celle de Sèmè-Podji en particulier la responsabilité de définir une politique de développement. La mise en place de cette politique nécessite une véritable mobilisation de ressources financières communales. Le développement de ces communes doit être axé sur un investissement accru en infrastructures adéquates. Au-delà des transferts de l'Etat central et des partenaires techniques et financiers, les communes doivent s'investir dans un effort de mobilisation des ressources propres, afin d'accroitre leurs investissements. Il revient donc aux élus locaux de concevoir des programmes de développement qui tiennent compte des besoins réels et des préoccupations de leurs populations et de rechercher avec ces dernières les solutions et moyens adéquats pour faire développer leur commune. C'est pourquoi la définition d'une stratégie de mobilisation des ressources financières s'impose aux communes.

Dans cette optique, les approches de solutions seraient les bienvenues. A cet effet, à l'endroit des autorités locales la première recommandation est de doter les services chargés de la mobilisation des ressources de moyens appropriés afin d'augmenter leur capacité technique. Aussi, les élus locaux doivent procéder à une vaste campagne de sensibilisation des populations sur la nécessité de payer les impôts et taxes et sur son utilité pour l'amélioration des services sociaux de base. Ils ont le devoir de restaurer la confiance entre eux et leurs populations. A l'endroit de la population, nous recommandons une prise de participation à leur projet de développement à travers le paiement de leurs impôts et taxes.

Toutefois, notre réflexion sur la « contribution des impôts domaniaux dans le développement local » ne prétend pas aborder tous les contours de ce concept. Nous suggérerons que des recherches ultérieures soient faites dans le même sens tout en mettant l'accent sur l'étude comparative des communes de l'Ouémé.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1. Abderrahman IBN KHALDOUN, Sociologue et économiste tunisien (1332, 1406) La MOUQADDIMA Jésus Christ.
2. Andre Torre ; (2015). Théorie du développement territoriale.
3. AKODE Bernadin (2015). Décentralisation et investissement local au Bénin.
4. Bahl , Roy W. et Shyam, N. ; (1986) « Public Ependiture decentralization in developing Economie », Gouvernment and policy, n°4, pp 405-18
5. Bahl, R.W & Nath, S. (1986). Public Expenditure decentralization in developing countries. Environment and planning C : Government and policy, 4 ?405-418
6. Bernard Bernier Yves Simon (2001) : initiation à la macroéconomie 557P
7. Bergstrom,T.C & Goodman,R.P.(1973). Private demand for public goods. The American Economic Review, 63(3) ,286-296
8. Borcherding, T. E & Deacon, R.T. (1973). Private demand for public goods. The American Economic Review, 62(2), 891-901
9. Doly Christian, (2010), décentralisation, aménagement du territoire et développement local, mémoire de master de recherche en aménagement du territoire, université de ouagadougou , 79p
10. Ebel, R. et Yilmaz S. (2002), Le concept de décentralisation fiscale er survole mondial, symposium international sur le déséquilibre fiscal, Rapport, Annexe3, Commission sur le déséquilibre fiscal, Québec
11. Faguet,J.P.(2004). Does decentralization increase government responsiveness to local needs? Evidence from Bolivia. Journal of public Economics, 88,867-893
12. Gentil D. et Husson B, (1996), La décentralisation contre le développent local? 16P.
13. Houée P., (19992), la décentralisation : Territoires ruraux et développement, édition Syros, tome 12.
14. HOUNMENOU, Bernard Godonou, (2018). Incidence de la décentralisation sur l'investissement local au Bénin.
15. Institut royal des tropiques (kit)-Amsterdam, (2004), Financier la décentralisation rural : Taxes et impôt à l'échelle locale au Bénin, Burkina Faso et Mali.

16. Jacob J.P., (1998), La décentralisation comme distance : Réflexions sur la mise en place des collectivités territoriales en milieu rural ouest- Africain, Politique Africaine, 71 p.
17. Jalel BERREBEH (1998, 1999) « La théorie Générale de l'impôt »
18. Lemieux, V. (2001), Décentralisation, Politiques publiques et relation de pouvoir. Les presses de l'Université de Montréal, 2001, 202PP. Collection politique et économie.
19. Mercoiret M.R., (1994), L'appui aux producteurs ruraux, Ministère de la coopération, Paris, Karthala, 463P.
20. Neya. S, (2008), Migration, multi-résidence et développement local, mémoire de master de recherche en aménagement du territoire, université de Ouagadougou, 62P
21. Oates, W.E, (1972). Fiscal Federalism, New York : Harcourt Brace Jovanovich
22. Robert Fabrice, (2004), Territoire et nouvelle compétences : Vers une fiscalité décentralisée In cahier français n°318 : Décentralisation, Etat et territoire, villes et territoires, PP52-58.
23. Sawadogo R.A, 2001, L'Etat africain face à la décentralisation, 278P.
24. Shah (1994), The reform of intergouvernmental fiscal relation in developing & Emerging countries, world bank policy research working paper n°23 Banque mondiale
25. Tiebout, C.M. (1956). A pure theory of local expenditure. Journal of political Economy 64, 416-424
26. Tsobzè A. D. et AL (2007), « Entre le désespoir et espoir : Les défis de la gouvernance et la décentralisation dans la réalisation des investissements Publics locaux au Cameroun ».
27. Valerie Angeon et Jean –Marie Callois, (2005) « Fondement théorique du développent local : quels apport de capital social et de l'économie de proximité ? » Page 21.
28. Xie D. , Zou et Davoodi (1999), « Fiscal decentralization and Economie Growth in the United States » Journal of urban Economics vol. 45,pp 228-239
29. Zhang , T. et zou, H. F. , (1999) « Fiscal decentralization ,public spending , and Economic growth on China », Journal of Public Economics, n°67,pp. 221-261
30. La loi n° 97- 028 du 15 Janvier 1999 portant Organisation de l'Administration Territoriale en République du Bénin ;

31. La loi n° 97- 029 du 15 Janvier 1999 portant Organisation des Communes en République du Bénin
32. La loi n° 98- 005 du 15 Janvier 1999 portant Organisation des Communes à statut particulier
33. La loi n° 98-006 du 09 Mars 1999 portant Régime Electoral Communal et Municipal en République du Bénin
34. La loi n°98-007 du 15 Janvier 1999 portant Régime Financier des Communes en République du Bénin.

ANNEXE

Dec 9, 2016

CONFIGURATION GENERALE DE L'ORGANIGRAMME DE LA MAIRIE DE SEME-PODJI

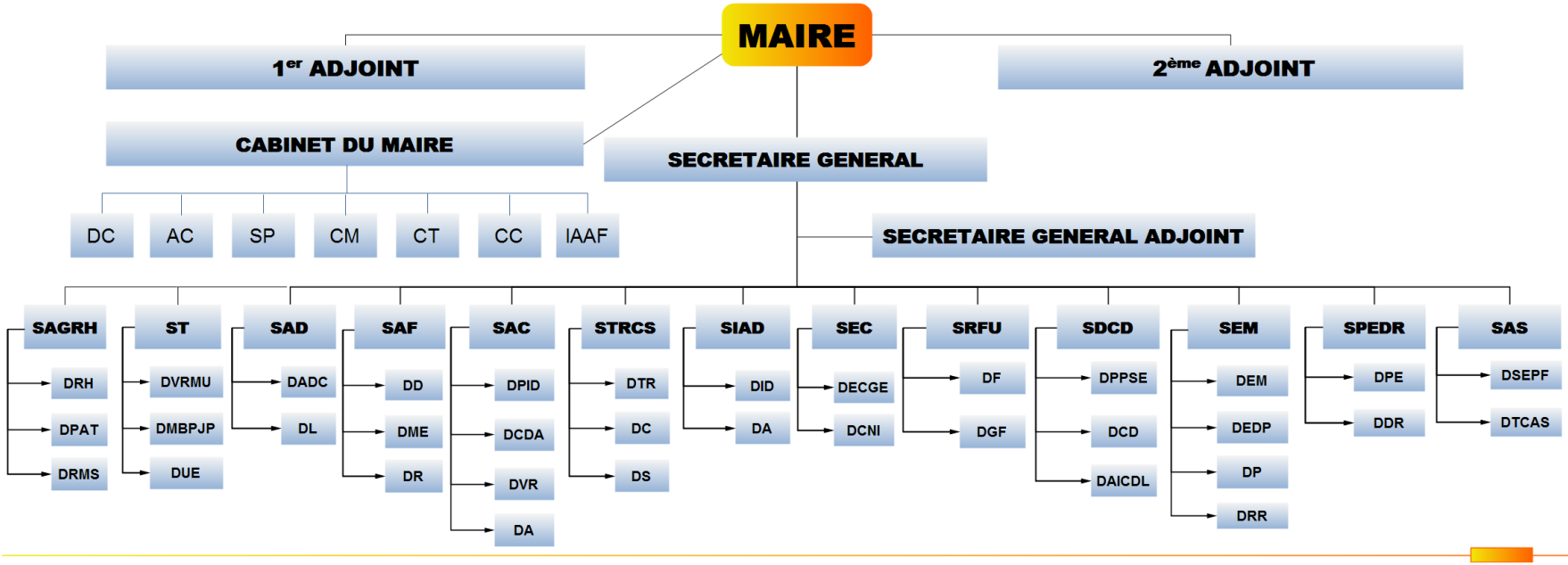


TABLE DES MATIERES

DEDICACE 1 ii
DEDICACE 2 iii
REMERCIEMENT iv
LISTE DES SIGLES v
LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES vii
LISTE DES TABLEAUX vii
LISTES DES GRAPHIQUES vii
RESUME ix
INTRODUCTION GENERALE 1
CHAPITRE I: CADRE INSTITUTIONNEL DE L'ETUDE 4
Section 1 : Présentation de la commune de Sèmè-Podji 5
Paragraphe 1 : Cadre institutionnel 5
1. Historique, localisation, vision, mission et objectif de la Commune de Sèmè-Podji 5
1.1. Historique 5
1.2. Localisation 6
1 .3.Vision de la Mairie de Sèmè-Podji 8
1.4. Mission de la Mairie de Sèmè-Podji 8
1.5. L'objectif de la Mairie de Sèmè-Podji 8
2. Les ressources de la mairie de Sèmè-Podji 9
2.1. Les ressources humaines 9
2.2. Les ressources matérielles 10
2.3. Les ressources financières 10
Paragraphe 2 : PERSONNEL ET STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DE LA MAIRIE DE SEME-PODJI 12
1. PERSONNEL 12
2. STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DE LA MAIRIE DE SEME-PODJI 13
3. Les divers services 14
3.1. Le Cabinet du Maire 14
3.2. Le Secrétariat Général (SG) 14

Section 2 : Observation du stage **16**
Paragraphe 1 : Bilan de stage **16**
1. Déroulement du stage 16
2. Difficultés rencontrées 16
Paragraphe 2 : Inventaire des atouts et problèmes **17**
1. Les atouts 17
2. Les problèmes 17
CHAPITRE II: CADRE THEORIQUE ET METHODOLOGIQUE DE L'ETUDE 20
Section: 1 problématique objectifs et hypothèses **20**
Paragraphe 1: Problématique **20**
Paragraphe: 2 Objectifs et hypothèses de l'étude **21**
1. Objectifs de recherche 21
1.1. Objectif général 21
1.2. Objectifs spécifiques 22
2. Hypothèses 22
Section 2: Revue de littérature et méthodologie de recherche **22**
Paragraphe 1: Revue de littérature **22**
1. Clarification conceptuelle 22
1.1. La décentralisation 23
1.2. Collectivités locales 23
1.3. Investissement local 24
1.4. Le développement local 25
2. Revue théorique et empirique 26
Paragraphe 2 : Méthodologie 29
Le développement de cette section se fera en deux parties. Une première partie consacrée à la présentation du modèle et définition des variables et une deuxième partie consacrée à la présentation de la méthode d'estimation. 29
1 : Présentation du modèle et définition des variables 29
CHAPITRE III: ANALYSE EMPIRIQUE DE LA CONTRIBUTION DE LA TAXE FONCIÈRE DANS LE DÉVELOPPEMENT DE LA COMMUNE DE SÈMÈ-PODJI 36
Section 1 : Présentation et analyses des résultats 37

Paragraphe 1 : Présentation des résultats 37
Ce paragraphe sera développé à travers les différentes analyses graphiques. 37
Paragraphe 2 : Analyse des résultats 40
Section 2 : Validation des hypothèses et recommandations 43
Cette section est consacrée à la validation des hypothèses et aux recommandations. 43
Paragraphe 1: Validation des hypothèses 43
Validation des différentes hypothèses 43
1- Approches de solutions, liées à la réforme radicale du mode de gestion des recettes .. 44
2- Approches de solutions, liées au manque de sensibilisation des contribuables 44
3- Approches de solutions, liées au contrat d'objectivité entre la mairie et les agents collecteurs de taxe 45
4- Approches de solutions, liées au renforcement de la capacité de gestion des agents impliqués dans la gestion des recettes. 45
2 : Conditions de mise en œuvre 45
CONCLUSION 47
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES 48
TABLE DES MATIERES 52